

**Brève description du projet :** Ce projet s'appuie sur le travail précédent réalisé dans le cadre du Projet des Grands Écosystèmes Marins d'Agulhas et de Somalie (ASCLME) financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) avec le soutien du PNUD et en étroite collaboration avec un certain nombre d'autres partenaires. Le Projet ASCLME a permis de réaliser l'ATD régionale attendue et le Programme d'action stratégique (PAS) ministériel concernant les grands écosystèmes marins pour la région occidentale de l'océan Indien ainsi que les analyses du diagnostic de l'écosystème marin (ADEM) pour chacun des pays participants. Le Projet ASCLME a également mis en place l'Alliance pour un écosystème durable de la région occidentale de l'océan Indien (WIOSEA). Le Projet SAPPHIRE vise à soutenir et à assister les institutions et organes intergouvernementaux pertinents et officiellement mandatés de la région dans leur mise en œuvre d'activités dont ils ont besoin afin de livrer le PAS et d'assurer la durabilité des efforts et des actions vers une gestion sur le long terme des activités entreprises au sein des grands écosystèmes marins (GEM) ainsi que vers la durabilité des mécanismes et partenariats institutionnels associés. Les activités entreprises dans le cadre du projet englobent plusieurs thèmes transversaux qui viseront à aborder de façon adéquate les progrès réalisés vers la réalisation des objectifs et des cibles du PNUD en ce qui concerne le développement durable, la lutte contre la pauvreté, les systèmes d'alerte précoce pour les catastrophes naturelles et le changement climatique, les ODD, la prise en compte systématique des questions d'égalité des sexes et la jeunesse. Tout au long de sa mise en œuvre, le projet établira une collaboration étroite avec le projet PAS WIO Lab PNUD FEM en vue d'harmoniser les activités et de finalement combiner les processus institutionnels et administratifs en une stratégie de mise en œuvre unique pour les deux PAS concernant la région occidentale de l'océan Indien.

## STRATEGIE DU PROJET

La stratégie générale du Projet SAPPHIRE est de soutenir la mise en œuvre du Programme d'action stratégique (PAS) pour la gestion durable des grands écosystèmes marins de la région occidentale de l'océan Indien, récemment ratifié. Cela nécessitera une coordination étroite avec d'autres initiatives en lien direct avec la mise en œuvre du PAS.

Le projet de « Programme d'action stratégique pour l'harmonisation des politiques et les réformes institutionnelles », mis en œuvre par le PNUD et financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), est l'une des nombreuses initiatives qui seront opérationnelles au sein de la région occidentale de l'océan Indien dans un avenir immédiat (voir Annexe 4). Comme mentionné ci-avant dans la section « Analyse de la situation », à l'origine le Projet des Grands Écosystèmes Marins d'Agulhas et de Somalie était affilié à deux projets du FEM. Ces deux projets sont aujourd'hui conclus et sont en passe d'être mis en œuvre.

**Le Projet sur la « Mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour la protection de la région occidentale de l'océan Indien contre les sources et activités terrestres », soutenu par le PNUE-FEM.**

Ce projet s'inscrit dans la continuité du précédent projet soutenu par le PNUE-FEM et intitulé « Aborder les activités terrestres dans la région occidentale de l'océan Indien » (WIO-LaB) qui a élaboré l'ATD et le PAS afin d'aborder les impacts et problématiques des activités terrestres dans les grands écosystèmes marins de la région occidentale de l'océan Indien.

L'objectif du suivi des résultats du Projet WIOSAP vise à améliorer et entretenir la santé environnementale des écosystèmes côtiers et marins de la région via une gestion améliorée des pressions écologiques terrestres. L'objectif spécifique du projet [selon le formulaire de description de projet] est de : « Réduire les impacts des sources et activités terrestres et gérer de façon durable les écosystèmes côtiers et riverains par la mise en œuvre des priorités du WIO-SAP avec le soutien de partenariats nationaux et régionaux. »

Ce projet vise à aborder les menaces pesant sur les principaux écosystèmes côtiers et marins de la région occidentale de l'océan Indien, telles qu'identifiées par l'ATD développée

dans le cadre du Projet WIO-LaB qui se concentrait sur les activités et sources terrestres participant à la dégradation des écosystèmes côtiers et marins de la région occidentale de l’océan Indien. Ces menaces recouvrent les altérations physiques et les destructions des habitats marins ; la détérioration des eaux et des sédiments par la pollution ; et l’altération des débits d’eau douce des rivières et des charges sédimentaires. Ce projet aborde également les questions de gouvernance et de sensibilisation transversales qui sont importantes pour la gestion durable des écosystèmes côtiers et marins de la région. Il présente quatre composantes principales afin de répondre à ces menaces :

- Composante A : *Une gestion durable des habitats essentiels* axée sur la protection, la restauration et la gestion des principaux habitats et écosystèmes côtiers. Cette composante reconnaît le caractère crucial de la santé des habitats côtiers et marins essentiels pour le bien-être futur des habitants de la région occidentale de l’océan Indien.
- Composante B : *Une qualité de l’eau améliorée*, en se concentrant sur les besoins de la région occidentale de l’océan Indien en matière de qualité de l’eau pour atteindre les normes internationales d’ici à 2035.
- Composante C : *Une gestion durable des débits fluviaux* visant à promouvoir une gestion avisée des bassins fluviaux de la région par le biais de la mise en œuvre d’une série d’actions axées sur le renforcement des capacités d’estimation et d’application des débits environnementaux aux bassins fluviaux de la région.
- Composante D : *Une gouvernance et une collaboration régionale* qui se concentrent sur le renforcement de la gouvernance et de la sensibilisation de la région occidentale de l’océan Indien, en vue de simplifier la gestion durable des écosystèmes et habitats côtiers essentiels.

Plusieurs débats ont été organisés entre les concepteurs de ces deux projets (SAPPHIRE et WIOSAP) au cours de la phase de développement afin d’assurer la complémentarité des activités et d’évoquer une collaboration renforcée entre ces activités et entre les mécanismes de gestion de projet. Ces discussions d’une importance capitale sont résumées dans une note que les deux agences de mise en œuvre du projet ont accepté de faire figurer dans leurs documents de projet (voir ci-après la section sur la Coordination et la Collaboration). Les arrangements en termes de collaboration sont également évoqués dans la section 5 qui traite des arrangements de gestion (ci-après).

### **Le projet « Gouvernance des pêches et croissance partagée dans le Sud-Ouest de l’Océan Indien » soutenu par le FEM et la Banque mondiale.**

Le Projet des pêches dans le Sud-Ouest de l’océan Indien s’est déroulé en étroite collaboration avec le projet PNUD FEM ASCLME afin de produire une ATD et un PAS conjoints pour les composantes au large des GEM. Celui-ci est ensuite devenu le Programme SWIOFish, qui devrait mettre en œuvre les principaux engagements commerciaux clés relatifs aux pêcheries du PAS WIO, en ayant notamment recours à des exemples de gestion des pêcheries au sein de la région occidentale de l’océan Indien. La Commission des pêches du Sud-Ouest de l’océan Indien (SWIOFC) a fait une demande de soutien pour une opération de suivi qui permettra de continuer à soutenir l’intégration régionale de la gestion des pêches ; tout en appliquant l’approche au-delà de la recherche afin de renforcer la gouvernance du secteur et de promouvoir une croissance partagée par la mise à profit de la valeur des pêches côtières et marines pour les économies régionales. Le premier projet de ce Programme, intitulé SWIOFish1, est en préparation et, d’ici 6 ans, mettra en œuvre des activités régionales ainsi que des investissements à l’échelle nationale au Mozambique, aux Comores et en Tanzanie. Les autres pays du Sud-Ouest de l’océan Indien devraient progressivement rejoindre ce mouvement et lancer eux aussi des investissements à l’échelle nationale.

L'objectif général de développement du projet est d'améliorer l'efficacité de la gestion des pêcheries prioritaires sélectionnées aux niveaux régional, national et communautaire. Cela se fera par le biais de quatre composantes :

**Composante 1. Une collaboration régionale renforcée :** Tous les pays de la SWIOFC (WIO GEM) prendront part à cette première composante qui visera à s'engager avec tous les pays de la SWIOFC afin d'entamer le développement d'une stratégie régionale visant à améliorer les bénéfices nationaux et régionaux des pêcheries régionales prioritaires et la collaboration au sujet des ressources marines vivantes transfrontières ; ainsi qu'à aborder les défis communs ; soutenir le développement et la consolidation des mécanismes institutionnels de collaboration des pêcheries régionales, et soutenir la gestion et l'échange des connaissances régionales.

**Composante 2. Une gouvernance des pêcheries prioritaires améliorée** (*Comores, Mozambique, Tanzanie*) Cette composante cible principalement les politiques, stratégies, institutions et cadres juridiques ; ainsi que les actions du secteur public nécessaires pour améliorer la gestion et la performance des pêcheries prioritaires, mais aussi la santé environnementale marine et la résilience au changement climatique de la région. Elle s'appuiera sur des activités visant à appréhender les bases de ressources et à renforcer les capacités humaines et institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre des politiques et des programmes de gestion relatifs aux pêcheries.

**Composante 3. Des bénéfices économiques accrus pour les pêcheries prioritaires** (*Comores, Mozambique, Tanzanie*). Cette composante cible principalement l'augmentation de la valeur ajoutée et de la diversité des moyens de subsistance des pêcheurs afin de réduire les niveaux de pauvreté et les pressions exercées sur les pêcheries de la région, d'améliorer le climat commercial de la région, de permettre la productivité et l'investissement du secteur privé et de soutenir les investissements publics essentiels à un secteur privé viable. C'est là que seront mises en œuvre les mesures déterminées par les programmes de cogestion développés dans le cadre de la composante 2.

**Composante 4. La gestion et la coordination du projet** (*Comores, Mozambique, Tanzanie*) permettront de soutenir la coordination et la mise en œuvre du projet à l'échelle régionale, la mise en œuvre et la gestion à l'échelle du pays et le suivi et l'évaluation aux échelles de la région et du pays.

Deux PAS ont été développés suite aux précédentes activités soutenues par le FEM. Le premier se concentre sur les activités terrestres et côtières et sera mis en œuvre par le biais d'un projet soutenu par le PNUE. Le second porte sur les activités littorales et côtières et sa mise en œuvre est prise en charge à la fois par le projet SAPPHIRE du PNUD et par le projet SWIOFish de la Banque mondiale. Du fait des partenariats de travail précédents et des objectifs communs qui résultent de ces trois projets (c'est-à-dire mettre en œuvre un Programme d'action stratégique pour le développement durable des grands écosystèmes marins de la région occidentale de l'océan Indien) ; il est essentiel et inévitable qu'ils collaborent et coopèrent dans le cadre d'activités thématiques visant à renforcer les processus et à réduire les pressions écologiques, mais également en coordonnant ces actions grâce à des pratiques appropriées de partage des tâches de gestion et d'administration.

Comme ce fut le cas au cours des projets précédents, la représentation de chaque projet en termes de gestion reposera sur le Comité de pilotage de l'autre projet et, lorsque cela sera possible, tous les comités techniques et ateliers devront être partagés. En outre, et afin d'assurer l'harmonie des activités et de la mise en œuvre de ces deux PAS et de renforcer la coopération et la coordination entre eux, le projet PNUE WIOSAP (en charge des activités terrestres et côtières et de la mise en œuvre) et le projet PNUD SAPPHIRE (qui coordonne le PAS littoral/au large) ont pris des dispositions spécifiques en vue de garantir une étroite

collaboration en matière d'administration et de gestion mais aussi sur les questions techniques. Une description plus détaillée de ces dispositions sera fournie à la Section 5 consacrée aux Mécanismes de gestion (ci-après).

Il convient de noter que, dans le cadre des trois projets qui abordent directement la mise en œuvre du PAS, on constate des activités et des dimensions clairement complémentaires pour lesquelles une coordination et une collaboration étroites seront nécessaires. Par exemple, WIOSAP et SAPHIRE travaillent à la mise en œuvre d'un programme de planification de l'espace marin et se concentrent tous deux sur l'application de la science à la gouvernance ou sur une plateforme de science appliquée aux politiques qui sera essentielle pour la mise en œuvre des PAS. Les deux projets abordent ces questions dans le cadre de thématiques et des zones géographiques quelque peu différentes dans le contexte du PAS terrestre et côtier et du PAS littoral/au large. Ils mettront leurs ressources en commun et aborderont leurs domaines spécifiques ensemble en tant que partenaires dans le cadre d'un processus de mise en œuvre unique. De même, SAPHIRE et SWIOFish s'intéressent tous les deux à différents éléments des pêcheries nationales. SWIOFish se concentre principalement sur le développement de programmes de gestion nationaux qui peuvent être intégrés à une approche régionale tandis que SAPHIRE se penchera plutôt sur des questions communautaires en lien avec la pêche artisanale à une échelle extrêmement localisée et sur la façon dont celles-ci peuvent être mises en lien avec les objectifs généraux de mise en œuvre du PAS. Grâce à un partenariat collaboratif, il devrait être possible de mettre à profit des expériences et des leçons localisées dans un cadre national et régional et de les mettre en lien avec l'approche générale de mise en œuvre du PAS et la stratégie de gestion des GEM.

Des tableaux sont présentés après la description de chacune des composantes afin de fournir des détails complémentaires sur la coordination et sur la collaboration attendues en termes de mise en œuvre des activités et des domaines spécifiques du PAS.

### **Objectifs et livrables principaux du Projet SAPHIRE**

L'objectif général de ce projet est « **d'atteindre une gestion des écosystèmes efficace sur le long terme des GEM de la région occidentale de l'océan Indien, conforme au Programme d'action stratégique approuvé par les pays participants** ».

En raison de sa vision à long terme, le Programme d'action stratégique général élaboré par les pays de la région occidentale de l'océan Indien présente des objectifs vastes et englobe des interventions qui devraient permettre d'améliorer la gestion partagée des GEM de la région. Le PAS devrait être appliqué au cours des décennies à venir, avec des cibles à atteindre à court terme (5 ans) et d'autres à plus long terme (20 ans).

Au vu de la série exhaustive et ambitieuse d'objectifs et d'actions définis dans le PAS, un engagement d'action à long terme sera nécessaire de la part des pays de la région ainsi que des partenaires internationaux.

Dans le cadre du lancement et de la mise en œuvre de ce PAS, le Projet SAPHIRE ne peut et ne compte pas se charger de mettre en œuvre la totalité des interventions proposées par celui-ci. Comme pour tout PAS, la plus grande partie de la responsabilité de mise en œuvre est partagée par les gouvernements nationaux, les organisations régionales et d'autres partenaires. Le Projet a été conçu afin de développer des actions à court terme :

- 1) éligibles à un financement du FEM

- 2) ayant un impact maximum sous 3 à 5 ans
- 3) pouvant être évaluées après 5 ans
- 4) contribuant de façon visible aux objectifs généraux du PAS
- 5) réalisables dans les limites du budget alloué au Projet.

Le Comité de pilotage régional pour la politique du PAS, composé de représentants des différents pays, sera chargé d'évaluer les opportunités de mise en œuvre des autres composantes du PAS qui permettront d'atteindre les objectifs généraux sur le long terme (20 ans).

Dans ce contexte, quatre domaines d'action ont été identifiés dans le PAS et ceux-ci aborderont des actions prioritaires en lien direct avec les Domaines d'intérêt principaux (DIP) identifiés dans le PAS (voir **Mise en œuvre et vision à long terme du PAS** ci-dessus) par le biais des composantes suivantes. Plusieurs des Réalisations attendues dans le cadre de ces composantes se concentreront sur des domaines clés à la fois thématiques et géographiques, considérés comme prioritaires. La plupart du temps, des cas pilotes et des démonstrations seront utilisés afin d'identifier et de saisir les meilleures leçons et pratiques que permettent le délai et le budget. Cela sera essentiel au regard du champ d'action géopolitique étendu de ce projet et des ressources limitées. L'Annexe IV de l'ATD et du PAS présente une cartographie détaillée des questions identifiées par les composantes de l'ATD et du PAS. Le tableau ci-dessous permet de clarifier les relations entre les composantes et les résultats du Projet SAPPHIRE d'une part, et les actions associées du PAS d'autre part :

**Tableau 2 : Comparaison des actions identifiées par le Programme d'action stratégique avec les Objectifs des composantes SAPPHIRE**

Composante SAPPHIRE	Résultat SAPPHIRE	Actions prises en charge par le PAS	DIP concerné*
<b>Composante 1</b> Soutenir l'harmonisation des politiques et les réformes de gestion en vue d'une amélioration de la gouvernance des océans.	<b>Résultat 1.1</b> Des réformes et réalignements politiques, législatifs et institutionnels en vue de soutenir le PAS mis en œuvre à l'échelle régionale et nationale, le cas échéant, en se concentrant sur le renforcement et le soutien des processus et mécanismes existants, notamment en ce qui concerne les organes régionaux (comme les Conventions, les Commissions et les organismes scientifiques régionaux). Des mécanismes de coordination et de gestion renforcés aussi bien à l'échelle nationale qu'à l'échelle régionale.	Tous	Tous
	<b>Résultat 1.2</b> Une capacité technique et institutionnelle renforcée afin d'élaborer des approches de gouvernance basées sur les connaissances en fournissant des résultats scientifiques aux acteurs responsables des politiques et de la gestion, pour une prise de décisions plus	4.B. 4.C.	Tous

Composante SAPHIRE	Résultat SAPHIRE	Actions prises en charge par le PAS	DIP concerné*
	adaptative en matière de gestion.		
	<b>Résultat 1.3</b> Des mécanismes de collaboration et de coopération validés et renforcés entre les partenaires et parties prenantes aux niveaux national, régional et mondial.	4.C. 4.D.	Tous
<b>Composante 2</b> Une réduction de pressions écologiques grâce à un engagement et une autonomisation communautaires en matière de gestion durable des ressources.	<b>Résultat 2.1</b> Intégration de l'approche de gestion basée sur les écosystèmes aux Plans de développement économique local dans le cadre de projets pilotes menés par des communautés sélectionnées ; et réduction des pressions écologiques démontrée et analysée en vue d'être répliquée (notamment en ce qui concerne l'engagement communautaire des parties prenantes et la sensibilisation aux biens et services des GEM).	4.C. 4.D.	1, 2, 3 (4)
	<b>Résultat 2.2</b> Une réduction des pressions écologiques grâce à l'application de pratiques axées sur les écosystèmes dans les pêcheries artisanales et de subsistance.		2, 3
<b>Composante 3</b> Une réduction des pressions écologiques grâce à l'engagement du secteur privé et de l'industrie en faveur d'une modification de leurs pratiques de fonctionnement et de gestion.	<b>Résultat 3.1</b> L'engagement et la participation du secteur privé dans la mise en œuvre du PAS, notamment grâce au WOC et par le biais de mécanismes de réduction des risques et d'intervention en cas d'urgence s'appuyant sur des accords de partenariat entre le secteur public et le secteur privé et avec les partenaires régionaux (Convention de Nairobi, WWF, UICN, etc.). Simplifier l'adoption et la mise en œuvre des mécanismes visant à faciliter l'engagement du secteur privé dans la mise en œuvre du PAS, la surveillance des écosystèmes et les activités connexes de réduction des pressions écologiques associées. Le secteur privé collaborera avec SAPHIRE et ses partenaires afin de « généraliser » une approche écosystémique de ses activités quotidiennes de façon à réduire leur impact sur les objectifs de qualité environnementale.	4.A. 4.C. 4.D.	1,2,3
<b>Composante 4</b> Dégager les meilleures pratiques et tirer les bonnes	<b>Résultat 4.1</b> Identifier les options de gestion innovantes pour les zones de haute mer au sein des GEM.	4.A. 4.C. 4.D.	Tous

Composante SAPHIRE	Résultat SAPHIRE	Actions prises en charge par le PAS	DIP concerné*
leçons grâce à une démonstration innovante de la gouvernance des océans.	<b>Résultat 4.2</b> Démontrer la mise en œuvre efficace d'une politique océanique qui se concentre sur la planification de l'espace marin, une coopération intersectorielle, l'adoption de l'approche d'une économie bleue des océans, des mécanismes de gestion innovants et la mise à profit des leçons transférables et reproductibles à l'avenir.		Tous
<b>Composante 5</b> Un renforcement de la capacité à mettre en place une gouvernance océanique améliorée dans la région occidentale de l'océan Indien.	<b>Résultat 5.1</b> Une capacité de mise en place d'une gouvernance océanique améliorée, renforcée par des formations et des soutiens.	4.A. 4.B. 4.C.	Tous

La **Composante 1** représente la série globale d'activités et de livrables qui soutiennent les réformes de gestion et les réformes politiques pour la mise en œuvre du PAS et, en tant que telle, elle recevra la plus grande part des financements, à la fois de la part du FEM et des programmes de co-financement (environ 50 % dans les deux cas). Les autres Composantes concernent des questions prioritaires spécifiques relatives à la gestion et à la gouvernance au sein des GEM ; qui doivent être abordées de toute urgence afin de permettre une mise en œuvre efficace du PAS par le biais de la Composante 1.

La **Composante 2** concerne le besoin d'un engagement communautaire plus efficace dans le processus général de gestion, en portant une attention particulière à la démonstration de cet engagement et de cette implication à un niveau localisé, en particulier en lien avec les pêcheries de taille modeste et artisanales et les autres approches de gestion des petites zones.

La **Composante 3** vise à développer des mécanismes efficaces d'interaction entre le secteur industriel maritime et les organes de gouvernance dans l'élaboration d'approches de gestion conjointe au sein des GEM.

La **Composante 4** démontrera les meilleures leçons et pratiques en termes de renforcement des partenariats de gestion dans les domaines qui ne relèvent pas de la juridiction nationale mais qui concernent néanmoins les GEM et ont donc une influence et des implications transfrontalières. Elle fera également la démonstration de l'utilisation intégrée de la planification de l'espace marin et du cadre de l'Économie bleue dans le développement d'une gouvernance et d'une politique océaniques en étroite collaboration avec le projet de mise en œuvre du PAS WIOLaB PNUE qui aborde également la planification de l'espace marin en accordant une attention particulière à la planification des côtes et du littoral. SAPHIRE visera à améliorer les approches employées ainsi que les leçons et meilleures pratiques développées dans le cadre de ce partenariat afin d'atteindre une approche de planification plus adaptée à l'échelle des GEM. Le Livrable 4.2.1 – Démonstration de

mécanismes innovants de gouvernance des océans et diffusion des meilleures pratiques et leçons pour la gestion étendue du plateau continental dans les grands écosystèmes marins de la région occidentale de l'océan Indien – constitue une démonstration très importante des meilleurs enseignements et pratiques de la Composante 4. Il sera géré comme un sous-projet « autonome » par le PNUD en raison de ses arrangements de gestion spécifiques convenus formellement dans le cadre d'un traité conjoint entre les deux pays impliqués (comme expliqué ci-dessous dans la partie traitant de la Composante 4).

Ces trois Composantes (2, 3 et 4) visent à développer de nouvelles stratégies et de nouveaux mécanismes de gestion qui sont essentiels à la durabilité à long terme des GEM et des biens et services qu'ils soutiennent et sans lesquels toute approche globale de mise en œuvre du PAS concernant ces GEM ne pourra aboutir.

Enfin la **Composante 5** répond aux besoins continus en termes de développement des moyens et de coordination de la formation et du renforcement des capacités au sein de la région en ce qui concerne une gestion et une mise en œuvre efficaces du PAS.

Cette série de composantes représente donc une stratégie soigneusement élaborée pour aider les pays et les organismes régionaux de la région occidentale de l'océan Indien à amorcer la mise en œuvre d'un Programme d'action stratégique approuvé et axé sur les questions prioritaires pour une gestion et une gouvernance écosystémiques efficaces des GEM, et pour les zones économiques exclusives (ZEE) et les zones au-delà de la juridiction nationale (ZAJN) qui y sont représentées.

Les diverses activités qui produiront les réalisations effectives pour la mise en œuvre du PAS seront entreprises dans le cadre d'une série de partenariats et grâce à la simplification et à la coordination des organismes nationaux et régionaux existants, dans la mesure du possible. La Section 2.6 de ce document décrit les différents engagements des parties prenantes et les activités collaboratives envisagés.

Il convient de noter qu'à long terme, la mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour les GEM de la région occidentale de l'océan Indien doit être « ancrée » dans les dispositions juridiques et/ou institutionnelles existantes. La possibilité de développer un arrangement institutionnel indépendant qui englobe les rôles et les fonctions des organisations gouvernementales internationales (OGI) et associations régionales existantes (par exemple une Commission) a été discutée de manière très détaillée et l'ensemble des parties et des acteurs (en particulier les pays) se sont accordés sur le fait que cela serait à la fois inapproprié et redondant. Cette décision a été officiellement acceptée et documentée au début des projets ASCLME et WIO-LaB, et en particulier pendant le processus d'évaluation des politiques et de la gouvernance. Il est clair que le projet SAPPHIRE du PNUD vise à renforcer et soutenir les OGI et les organismes régionaux existants et à aider et faciliter leurs fonctions et leurs rôles dans la mise en œuvre du PAS, le cas échéant. Ce sont les organes régionaux juridiquement responsables (Secrétariat de la Convention de Nairobi, SWIOFC, WIOMSA, COI-UNESCO, COI, etc.) qui seront chargés de la mise en œuvre des deux PAS, en passant par tous les accords et arrangements officiels qu'ils jugeront nécessaires. En tant que mécanisme de financement, le projet SAPPHIRE sera à même de fournir les fonds et le soutien nécessaires à ce processus comme convenu par ces organismes dans le document de projet. Une décision concernant les processus administratifs et de surveillance à plus long terme pour la mise en œuvre du PAS sera prise par les pays et les OGI, dans le cadre des résultats des réformes politiques, législatives et institutionnelles et du réalignement, comme évoqué dans les Composantes ci-dessous. Ce processus de prise de décisions et ces mécanismes de gestion à long terme pour la mise en



œuvre du PAS seront négociés et adoptés par les pays en association avec les OGI. Les conclusions de ces négociations formeront l'un des livrables prioritaires soutenus par le projet SAPPHIRE.

#### *Thèmes transversaux*

De par les responsabilités de SAPPHIRE en tant que projet mis en œuvre par le PNUD, les activités de celui-ci veilleront à accorder une attention toute particulière aux objectifs stratégiques globaux du PNUD, en mettant l'accent sur le Plan stratégique 2014-2017 du PNUD, sur le *Descriptif de programme régional pour l'Afrique, 2014-2017* et sur la *Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes, 2014-2017*.

Plus particulièrement, toute opportunité permettant d'avancer vers la réalisation des objectifs stratégiques concernant le développement durable, la lutte contre la pauvreté, les objectifs du Millénaire pour le développement/les Objectifs de développement durable, la gestion participative et les approches politiques, les systèmes d'alerte précoce pour les catastrophes naturelles et le changement climatique, l'intégration des questions liées à l'égalité des sexes et à la jeunesse et la discrimination/les groupes marginalisés sera mise à profit, tout en aidant les pays à respecter les engagements pris dans le cadre du Programme de mise en œuvre 2002 du Sommet mondial sur le développement durable, de Rio+20 et d'autres instruments similaires de politique internationale hautement prioritaire. Les activités de suivi et d'évaluation, les études socio-économiques de référence et les évaluations continues des impacts des activités de projet sur le terrain veilleront en particulier à mesurer les progrès réalisés et assureront, le cas échéant, que les activités du projet sont conçues avec soin afin d'atteindre ces objectifs. La plupart des Composantes et des Résultats présentent des livrables et des activités qui peuvent avoir des impacts positifs sur ces objectifs importants.

Le texte suivant fournit une description de chacune des Composantes, de son Résultat, des Livrables attendus et des Activités nécessaires pour les atteindre. Pour chaque Résultat, un résumé du Processus et des Attentes en termes de réduction des pressions écologiques sera fourni, de même que la description de la collaboration entre les trois projets de mise en œuvre du PAS de la région occidentale de l'océan Indien.

Le cadre des résultats du projet (cadre logique), qui commence à la page **Error! Bookmark not defined.**, fournit plus de détails quant aux indicateurs et aux activités détaillées. Il convient de noter que le Livrable 4.2.1 - Identifier des options de gestion innovantes pour les zones de haute mer au sein des GEM de la Composante 4 - Dégager les meilleures pratiques et tirer les bonnes leçons grâce à une démonstration innovante de la gouvernance des océans - sera mis en œuvre par le biais d'un document de projet du PNUD distinct (pour plus d'explications, voir la Section 5 - Mécanismes de gestion). En cas de référence à des activités régionales ou à des interventions de soutien, les actions sous-régionales seront également envisagées et soutenues si les pays et les OGI participants le jugent approprié.

**Composante 1 : Soutenir l'harmonisation des politiques et les réformes de gestion en vue d'une amélioration de la gouvernance des océans**

**Financement du FEM : 3 586 000 \$ ; Co-financement : 236 201 966 \$**

**Résultat 1.1** Des réformes et réalignements politiques, législatifs et institutionnels en vue de soutenir le PAS mis en œuvre à l'échelle régionale et nationale, le cas échéant, en se concentrant sur le renforcement et le soutien des processus et mécanismes existants, notamment en ce qui concerne les organes régionaux (comme les Conventions, les Commissions et les organismes scientifiques régionaux). Des mécanismes de coordination et de gestion renforcés aussi bien à l'échelle nationale qu'à l'échelle régionale.

**Description des réalisations :** La Réalisation principale de ce Résultat sera le soutien aux pays et aux organismes/institutions régionaux en termes de réalignement et de modification de la législation, de la politique et des arrangements institutionnels et administratifs associés, conformément aux exigences du PAS. Ces Réalisations viseront également à soutenir les différents organismes régionaux et nationaux (aux niveaux politique et scientifique) qui coordonneront la mise en œuvre du PAS aux différents niveaux géopolitiques ; ainsi qu'à mettre en œuvre le processus de gouvernance axé sur la science au niveau de la gestion et des politiques, en suivant divers processus scientifiques et techniques qui seront mis en œuvre et intégrés via le Résultat 1.2. Ces réalisations viseront également à traduire les informations et les résultats des analyses du diagnostic de l'écosystème marin (ADEM) nationales en plans d'action nationaux qui englobent les concepts de planification du développement économique local, de GIC, de politiques océaniques, etc.

La législation nationale devra être révisée au regard d'une approche globale de gestion basée sur les écosystèmes et des exigences de mise en œuvre du PAS. Cela inclura toute législation qui régule l'utilisation des biens et services écosystémiques (comme les pêcheries, la GIZC, l'utilisation des terres, l'EIE, l'agriculture, l'aquaculture, la foresterie, l'utilisation de l'eau, etc.). En fin de compte, cela nécessitera à la fois le développement d'outils innovants et de mécanismes de gestion, ainsi qu'un programme durable de formation à leur utilisation dans tous les secteurs concernés du gouvernement. En ce qui concerne la perspective de mise en œuvre à long terme du PAS, des réformes supplémentaires dans le secteur financier (budgets nationaux pour soutenir les activités en cours) et le secteur de l'éducation (afin de fournir aux citoyens les outils nécessaires pour prendre pleinement part à la gestion participative) pourront également être nécessaires.

De plus, le projet SAPPHIRE s'efforcera de reconnaître et de soutenir les initiatives nationales qui promeuvent et complètent la mise en œuvre du PAS, telles que : Politique océanique et politique pour les pêcheries à petite échelle (Afrique du Sud) ; Développement d'une politique océanique (Kenya) ; Économie bleue et développement de la planification de l'espace dans la région des ZEE (Seychelles) ; Feuille de route pour l'économie océanique et la réforme de la politique relative aux pêcheries axée sur l'AEP, ainsi que la politique, la stratégie et le plan d'action Maurice Île durable (Maurice), entre autres. Cela peut inclure un soutien au développement d'activités de démonstration afin de « piloter » les meilleures pratiques là où elles ont été identifiées et acceptées en vue de soutenir leur reproduction (si possible, et si une telle demande est faite) ailleurs dans la région.

**Livrable 1.1.1** : Accord sur un Comité de pilotage régional pour la politique de mise en œuvre du PAS composé de membres de tous les pays participants et intégrant des organisations intergouvernementales et non gouvernementales. La structure et le rôle appropriés de ce Comité seront élaborés en consultation et en collaboration avec les institutions régionales mandatées, de façon à compléter et à interagir directement avec la politique de mise en œuvre et les mécanismes de pilotage du projet WIOSAP PNUE-FEM et du projet SWIOFish du FEM-Banque mondiale, comme expliqué ci-dessus dans la description des dispositions de mise en œuvre du PAS et dans la section ci-dessous consacrée à la **Coordination et à la collaboration spécifiques entre SAPHIRE et les activités similaires des partenaires.**

#### **Activités proposées**

- Premier comité de pilotage pour la politique et atelier d'initiation - pour établir les termes de référence et la stratégie opérationnelle.
- Réunions annuelles du comité de politique. Dans la mesure du possible, ces réunions seront coordonnées et intégrées aux mécanismes de pilotage similaires employés dans le cadre du projet de mise en œuvre du PAS WIO LAB FEM PNUE.
- Communication et coordination entre les réunions.
- Examen et diffusion de lignes directrices sur la gestion adaptative et de documents d'orientation (y compris sur le suivi des décisions et des résultats relatifs à la gestion et aux politiques).

**Livrable 1.1.2** : Création d'un Groupe consultatif scientifique et technique (GCST) régional ou d'un mécanisme de soutien scientifique similaire, composé de membres de toutes les institutions scientifiques pertinentes et intégrant des organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Ce GCST serait l'organe principal assurant la mise en place du programme de suivi de l'écosystème et du programme de renforcement des capacités et de formation, et il travaillerait en étroite collaboration avec les institutions scientifiques nationales et régionales pertinentes afin de prodiguer des conseils quant aux grandes tendances des données scientifiques qui requièrent une gestion rapide. Le GCST serait également chargé d'examiner le traitement des données et l'analyse/la modélisation au niveau des GEM et d'assurer un accès et un partage efficaces, le cas échéant. Là encore, des liens directs seraient forgés et des mécanismes de collaboration seraient établis avec le projet WIOSAP PNUE-FEM et le projet SWIOFish du FEM-Banque mondiale.

#### **Activités proposées**

- Adoption d'un Groupe consultatif scientifique et technique régional ou d'un organe/mécanisme similaire par le Comité politique régional (et accord sur la composition et sur les mécanismes de liaison ou d'intégration aux organes scientifiques existants : SWIOFC, Convention de Nairobi, WIOMSA).
- Réunions annuelles du Groupe consultatif scientifique et technique régional.
- Communication et coordination entre les réunions.
- Examen des données/conclusions reçues et élaboration de lignes directrices sur la gestion adaptative et de documents d'orientation (notamment en ce qui concerne le suivi des résultats des décisions de gestion et de politique).
- Soutien aux groupes de réflexion régionaux selon les besoins, par exemple au moyen de séances de réflexion sur les scénarios d'adaptation et les réactions possibles aux effets les plus pressants du changement climatique sur les

communautés ; aux groupes de réflexion régionaux et/ou aux tables rondes de haut niveau sur la mise en place accélérée d'options de gestion et de réalignement des politiques en fonction des données reçues ; etc.

**Livrable 1.1.3 :** Création de comités intersectoriels nationaux. Dans la mesure du possible, ces derniers seraient élaborés à partir des Comités existants (par exemple les organes de la GIC) plutôt que créés de toutes pièces. Si un tel organisme n'existe pas, une assistance et un soutien seront fournis afin de mettre en place cet organe intersectoriel essentiel pour ancrer efficacement la mise en œuvre du PAS au niveau national. Ces Comités sont également requis dans le cadre du projet WIOSAP du PNUE-FEM et les deux projets collaboreront afin d'aider chaque pays à identifier et à adopter (ou à renforcer là où il existe déjà) un Comité de ce type.

**Activités proposées :**

- Première réunion des Comités intersectoriels nationaux en tant qu'organe de mise en œuvre du PAS au sein des GEM (établissement de sa fonction et de sa responsabilité, des termes de référence et de sa stratégie opérationnelle).
- Réunions régulières des comités intersectoriels nationaux.
- Communication entre les réunions et coordination entre les membres des Comités et les institutions nationales.
- Production et diffusion de lignes directrices sur la gestion adaptative et de documents d'orientation (y compris sur le suivi des décisions et des résultats relatifs à la gestion et aux politiques).
- Soutien aux groupes de travail nationaux, le cas échéant.

**Livrable 1.1.4 :** Adoption de Comités techniques nationaux afin de gérer les problématiques et les activités techniques et scientifiques du PAS au sein du pays.

**Activités proposées :**

- Identification de Comités techniques nationaux (sur la base des organes existants, dans la mesure du possible).
- Réunions régulières (bisannuelles) des Comités techniques nationaux.
- Communication et coordination entre les réunions.
- Discussion concernant les données/conclusions reçues et élaboration de lignes directrices et de documents d'orientation nationaux sur la gestion adaptative (y compris sur le suivi des décisions et des résultats relatifs à la gestion et aux politiques).
- Soutien aux groupes de travail thématiques et scientifiques nationaux afin de répondre aux priorités de mise en œuvre du PAS.

**Livrable 1.1.5 :** Mise en œuvre des priorités nationales pour renforcer et améliorer les dispositions nationales en matière de législation, de politique et d'institutions, dans la lignée des intentions du PAS des GEM, afin d'encourager l'approche fondée sur l'écosystème, avec notamment des engagements nationaux pour les accords, des conventions et des protocoles régionaux et mondiaux. (Voir **Error! Reference source not found.**). Ce livrable comprendrait également la traduction ou l'incorporation des analyses diagnostiques des écosystèmes marins dans les plans d'action nationaux, le cas échéant.

### Activités proposées

- Les pays confirment les priorités et le projet fournit un soutien (selon les besoins) pour les réformes ou réalignements convenus et pour le renforcement et le développement des capacités institutionnelles et administratives visant à soutenir de tels changements. Cela comprendrait également des examens continus/réguliers des changements politiques, législatifs et réglementaires ; ainsi qu'un soutien pour la poursuite de la mise en œuvre.
- Mesures nationales de contrôle, de suivi, de surveillance et de conformité des lois/politiques relatives aux GEM révisées et renforcées si nécessaire.
- Assistance aux pays en vue de leur adhésion/ratification des conventions internationales appropriées et des accords similaires ; soutien et encouragement d'une adoption régionale unifiée des instruments prioritaires.
- Collaboration avec les organes régionaux et les secrétariats pertinents pour fournir une assistance garantissant qu'il existe une base légale pour la mise en œuvre des dispositions des conventions et accords similaires et pour encourager la promulgation d'une législation de soutien appropriée, notamment en ce qui concerne les amendements des politiques obsolètes.
- Soutien aux pays dans leur révision des ADEM nationales et incorporation de leurs conclusions dans les Plans d'action nationaux, si nécessaire.
- Soutien aux pays dans la mise à jour de l'ATD régionale globale et exploitation de ces mises à jour pour soutenir le processus d'application de la science à la gouvernance dans le cadre du Résultat 1.2.

**Résultat 1.2 :** Une capacité technique et institutionnelle renforcée afin d'élaborer des approches de gouvernance basées sur les connaissances en fournissant des résultats scientifiques aux acteurs responsables des politiques et de la gestion, pour une prise de décisions adaptative en matière de gestion.

**Description des réalisations :** Ce Résultat et ses Réalisations seront axés sur le renforcement des capacités et le développement de processus d'application de la science à la gouvernance efficaces ; et sur la mise à disposition d'options et d'orientations pragmatiques et actualisées pour la gestion adaptative et les décisions politiques. À ce titre, il travaillera en étroite collaboration avec d'autres parties prenantes et prestataires de services à l'adoption de méthodologies et de stratégies de suivi des écosystèmes fondées sur des indicateurs ; en apportant son soutien au développement approfondi des techniques de planification de l'espace marin (en particulier en partenariat avec le projet de mise en œuvre du PAS PNUE FEM WIOLAB) et en encourageant leur utilisation dans le processus global de gouvernance ; en faisant évoluer et en mettant en avant les techniques d'estimation des écosystèmes et d'analyse des coûts et bénéfices sur le terrain et en démontrant leur utilité pour une gouvernance océanique et une gestion des écosystèmes efficaces ; en harmonisant davantage la gestion, le traitement et la distribution des données et des informations régionales (en tenant compte des évolutions depuis le cadre du projet ASCLME d'origine) ; en élaborant un processus d'examen par les pairs étayé de preuves tangibles pour une gestion dynamique (dans le cadre des exigences générales de mise en œuvre du PAS).

**Livrable 1.2.1 :** Des programmes régionaux et nationaux de surveillance de l'écosystème adoptés dans l'ensemble des GEM de la région occidentale de l'océan Indien dans le cadre de la mise en œuvre du PAS et du GCST (et approuvés par le Comité directeur politique régional).

**Activités proposées :**

- Indicateurs de suivi de l'écosystème et sites de suivi identifiés par le Groupe consultatif scientifique et technique sur la mise en œuvre du PAS et par les groupes de travail régionaux pertinents, en tenant compte des normes et indicateurs mondiaux élaborés, entre autres, par l'AoA et par le TWAP. Ce processus sera entrepris en collaboration directe avec d'autres utilisateurs des indicateurs de suivi de l'écosystème de la région, notamment les conventions environnementales et maritimes et les organes consultatifs/de gestion des pêcheries.
- Programme régional de suivi de l'écosystème adopté et mis en œuvre, accompagné d'un plan de travail/feuille de route (indiquant notamment la fréquence du suivi) et assistance pour l'obtention des fonds/équipements nécessaires.
- Harmonisation des activités de suivi nationales avec le programme de suivi régional, grâce à des mécanismes adoptés afin d'intégrer les données nationales au processus et à l'analyse de suivi des écosystèmes régionaux.
- Identification d'un mécanisme visant à intégrer les résultats des programmes de suivi au processus d'application de la science à la gouvernance (voir ci-dessous) dans le cadre de l'analyse des tendances et des stratégies de gestion adaptative.

**Livrable 1.2.2 :** Soutien aux organes et aux Conventions mandatés à l'échelle régionale et mondiale (la Convention de Nairobi, etc.) en vue de l'adoption de normes régionales relatives aux paramètres de qualité et aux contaminants/polluants pour les eaux maritimes (telles que prévues par les Conventions et protocoles de l'OMI).

**Activités proposées :**

- Soutenir les instances régionales et mondiales pertinentes afin de confirmer les questions prioritaires à aborder dans le contexte de la conformité régionale aux normes relatives à la contamination et à la pollution (contaminants microbiens, espèces étrangères et exotiques, déchets solides et liquides rejetés par les bateaux et plateformes et autres produits chimiques dangereux, etc.).
- Fournir le soutien et l'assistance nécessaires aux pays, par l'intermédiaire des agences nationales et/ou régionales appropriées, afin de les aider à adopter des normes et des critères, à ratifier les conventions et protocoles régionaux et mondiaux pertinents, et à respecter les engagements ainsi pris.

**Livrable 1.2.3 :** Renforcement et mise en œuvre du processus et de la réalisation d'un processus régional et national d'application de la science à la gouvernance pour encourager l'efficacité de la gestion adaptative et des décisions politiques.

**Activités proposées :**

- Définir et convenir d'une stratégie réaliste et appropriée de gestion de l'application de la science à la gouvernance et de gestion dynamique à adopter aux niveaux régional et national (en tant que priorité et responsabilité majeures du GCST conseillant le Comité directeur politique).
- Identifier un mécanisme et un organe institutionnel scientifique et technique régional pertinent pour entreprendre le processus d'examen par les pairs et d'évaluation étayée de preuves tangibles en termes de données et de publications dans le cadre d'un mécanisme de suivi des « tendances de la variabilité et du changement des écosystèmes ».

- Adoption des processus et des mécanismes de développement de lignes directrices relatives à la gestion et des documents d'information/mises à jour émanant de l'analyse et de la confirmation des tendances qui offrent des options basées sur des considérations intersectorielles et l'intégration pragmatique des implications socio-économiques.
- Mise en place de mécanismes de rétroaction afin de suivre les résultats des réponses en termes de gestion et des décisions politiques et de fournir cette information aux gestionnaires, aux responsables des politiques et aux organes d'examen scientifique pour ajuster et hiérarchiser les processus de suivi et les études scientifiques.

**Livrable 1.2.4 :** Approche régionale standardisée des techniques d'évaluation des biens et services écosystémiques, d'identification des coûts et bénéfices de l'approche écosystémique et de gestion basée sur l'écosystème, en s'appuyant sur les initiatives existantes dans la région (en particulier sur le projet pilote d'évaluation du capital naturel pour la nouvelle zone de conservation à usages multiples de l'archipel de Primeiras et Segundas au Mozambique, soutenu par la WWF, la Banque africaine de développement, le PNUD et le PNUE).

**Activités proposées :**

- Mettre en place un groupe de travail d'experts afin d'entreprendre des études pilotes sur les biens et services écosystémiques et de réaliser des analyses des coûts et des bénéfices aux niveaux national et régional. Ces études et analyses devraient prendre dûment en considération les questions liées à l'égalité des sexes et fournir un aperçu de la façon dont les activités du projet pourraient prendre en compte les différents besoins des hommes et des femmes, mais aussi des jeunes, au sein des communautés.
- Adopter une stratégie d'évaluation régulière et standardisée qui sera coordonnée au processus d'application de la science à la gouvernance en soutien des lignes directrices relatives à la gestion adaptative, des documents d'orientation et des mises à jour.

**Livrable 1.2.5 :** Soutien au développement de la planification de l'espace marin (PEM) en tant qu'outil régional en faveur de l'application de la science à la gouvernance et mise de ce processus de PEM accessible à disposition de tous les pays.

**Activités proposées :**

- En partenariat avec d'autres initiatives et mandats existants, développer et mettre en œuvre, de façon collaborative, une méthodologie régionale pour la planification de l'espace marin en association avec le projet de mise en œuvre du PAS WIOLAB FEM PNUE qui puisse également être employée au niveau national.
- Soutenir la mise en œuvre du PAS WIOLaB en aidant les pays à intégrer formellement la planification de l'espace marin dans la législation nationale en accordant une attention toute particulière à l'identification du ou des pilotes permettant de démontrer les « meilleures pratiques » dans ce domaine.
- Aider à démontrer les « meilleures pratiques » afin d'impliquer les communautés locales dans des démarches participative de planification de l'espace marin par le biais de mécanismes nationaux appropriés.

- Développer et mettre en œuvre la PEM dans la région étendue des GEM en étroite collaboration avec divers partenaires et agences de portée régionale et internationale.

**Résultat 1.3** Des mécanismes de collaboration et de coopération validés et renforcés entre les partenaires et parties prenantes aux niveaux national, régional et mondial

**Description des réalisations :** Les réalisations de ce résultat sont axées sur le développement d'une collaboration et d'une coordination plus efficaces pour les activités de mise en œuvre du PAS et la prise de décisions au niveau régional ainsi que sur la représentation réciproque dans les Comités directeurs, les organes techniques, les groupes de travail, etc. Les partenariats créés dans le cadre du projet WIOSEA doivent se poursuivre et la collaboration et le partage d'expériences entre les projets et les autres initiatives pertinentes de la région doivent se renforcer et se généraliser.

**Livrable 1.3.1 :** Le projet SAPPHIRE s'engage, par le biais d'accords d'assistance et de soutien auprès des pays et des OIG, à les aider à accomplir leurs missions et responsabilités relatives à la mise en œuvre du PAS en mettant l'accent sur une collaboration et une coopération fructueuse sur les questions transfrontières. S'il y a lieu, des accords sont conclus dans le cadre de mémorandums d'entente et à travers la participation mutuelle à différents comités directeurs et/ou scientifiques, etc.

**Activités proposées :**

- Organiser une réunion régionale dans le cadre des processus et partenariats de mise en œuvre du PAS afin d'évoquer le soutien et le financement apportés par le projet SAPPHIRE pour répondre aux besoins des OIG et des autres organes régionaux dans le cadre de leurs mandats et responsabilités liés à la mise en œuvre du PAS (pourrait être intégrée aux premières réunions du Comité directeur politique et du GCST).
- Assurer la participation, sur invitation, du projet SAPPHIRE et des partenaires concernés à des réunions pertinentes d'organes régionaux (p. ex., CdP de la Convention de Nairobi, réunions scientifiques et de la SWIOFC, WIOMSA, etc.).
- Obtenir l'adhésion d'organes régionaux pertinents et d'autres partenaires au Comité directeur du projet SAPPHIRE.
- Soutenir la participation à d'autres réunions de coordination pertinentes pour la mise en œuvre du PAS.

**Livrable 1.3.2 :** Consolidation du partenariat WIOSEA et définition de son rôle de soutien à travers un accord incluant ou renvoyant aux décisions prises par les partenaires relatives au soutien à la mise en œuvre du PAS, s'il y a lieu.

**Activités proposées :**

- Organiser une réunion régionale des partenaires WIOSEA afin de définir son rôle et de débattre de la stratégie à long terme et de la durabilité de l'Alliance, en collaboration avec d'autres groupes régionaux similaires comme le Consortium pour la conservation des écosystèmes marins et côtiers dans l'océan Indien occidental (WIO-C), qui est un consortium d'ONG travaillant en partenariat avec des organisations intergouvernementales.



- Poursuivre le développement des accords de partenariat de la WIOSEA qui permettent de définir les engagements des partenaires en soutien à la mise en œuvre du PAS, s'il y a lieu.

**Livrable 1.3.3 :** Facilitation de réunions internationales et régionales visant à favoriser la collaboration et de l'échange entre projets, le partage de résultats et de conclusions scientifiques et les interactions régulières entre les partenaires de mise en œuvre du PAS. Facilitation des décisions sur la planification à long terme et la création d'une feuille de route en vue de la gestion durable du PAS.

**Activités proposées :**

- Faciliter et soutenir l'organisation d'un Forum régional biennal de coordination du projet.
- Faciliter et soutenir l'organisation d'un symposium scientifique biennal sur les GEM de l'océan Indien occidental conjointement à d'autres réunions régionales pertinentes (p. ex., réunions de la CdP de la Convention de Nairobi, réunions de la WIOMSA, forum scientifique du BCLME, etc.) et en partenariat avec les projets LME:LEARN et IW:LEARN et le Caucus des GEM d'Afrique. Cette activité vise à interpréter les données et résultats scientifiques au sein de la région dans le contexte d'éventuelles tendances d'évolution pouvant nécessiter des actions urgentes de gestion adaptative et/ou des recommandations politiques.
- En collaboration et en partenariat avec d'autres initiatives pertinentes (p. ex., le projet de mise en œuvre du PAS WIOLAB), faciliter et soutenir l'organisation de Conférences biennales des partenaires WIO LME afin de développer et de réviser régulièrement la feuille de route, les besoins et disponibilités des ressources pour la mise en œuvre du PAS et sa durabilité.
- Négocier en vue d'assurer des mécanismes et des lieux plus appropriés pour les symposiums et conférences susmentionnés avec les initiatives partenaires régionales (y compris un éventuel alignement sur les symposiums biennaux de la WIOMSA).
- Faire remonter les informations issues des différentes réunions scientifiques et techniques au Groupe consultatif scientifique et technique (GCST) du PAS (point 1.1.3 ci-dessus).

<b>Composante 1 : Soutenir l'harmonisation des politiques et les réformes de gestion en vue d'une amélioration de la gouvernance des océans</b>	
<b>Améliorations indicatives des processus</b>	<b>Améliorations indicatives en matière de réduction des pressions écologiques</b>
Évolution des accords institutionnels de mise en œuvre à long terme du PAS au niveau régional (sur les plans politique et technique).	
Évolution des accords institutionnels de mise en œuvre à long terme du PAS au niveau national (sur les plans politique et technique).	
Mise en place de processus de gestion adaptative aux niveaux régional et national basés sur les actualisations des ADEM/ATD et grâce à un suivi harmonisé et continu des indicateurs.	

<b>Composante 1 : Soutenir l'harmonisation des politiques et les réformes de gestion en vue d'une amélioration de la gouvernance des océans</b>	
<b>Améliorations indicatives des processus</b>	<b>Améliorations indicatives en matière de réduction des pressions écologiques</b>
Mise en place d'un processus d'échange interactif entre les aspects politique, de gestion et scientifique/technique du projet afin de garantir l'accélération des activités prioritaires de mise en œuvre du PAS.	
Adoption de mesures nationales d'alignement politique et juridique afin de soutenir la mise en œuvre du PAS et d'assurer le respect national des conventions concernées.	Réduction des pressions sur les GEM à travers le respect des normes de pollution/contamination au sein de la région. Réduction de 20 % des déchets rejetés par les navires et plates-formes. Réduction de 15 % des rejets d'eaux de ballast non contrôlés.
Études des biens et services écosystémiques et de l'analyse coût-avantage pour informer et harmoniser les politiques et piloter la gestion adaptative.	
Adoption de législations nationales pour soutenir la gestion et la planification de l'espace maritime.	Réduction des pressions sur les GEM à travers des projets pilotes dans chaque pays. Au moins sept « bonnes pratiques » liées à l'utilisation de la PEM démontrant des réductions localisées de la dégradation des habitats (hausse de 25 % des habitats « protégés » gérés au niveau local dans le cadre de la PEM), de meilleurs accords de gestion public-privé menant à des réductions quantifiables des rejets côtiers et au large sur 20 % des GEM, une collaboration étroite avec le projet WIOSAP du PNUE en vue d'atteindre 10 à 20 % de réduction des rejets quantifiables de déchets terrestres au niveau des zones côtières.
Mécanismes, accords et alliances de collaboration officiels en vue de soutenir la mise en œuvre du PAS.	

<b>Coordination et collaboration avec le projet WIOSAP PNUE/FEM et le projet SWIOFish Banque mondiale/FEM</b>	
<b>WIOSAP PNUE/FEM</b>	<b>SWIOFish Banque mondiale/FEM</b>
Harmonisation et partage d'accords institutionnels pour le PAS aux niveaux technique et politique.	
Initiatives conjointes pour le développement d'approches de gestion adaptative plus efficaces avec une gouvernance basée sur la science/les connaissances.	
Partage de données et de résultats sur les biens et services écosystémiques et sur les analyses de coût-avantage, y compris dans le cadre d'activités conjointes.	
Collaboration étroite et activités communes concernant la planification de l'espace maritime pour assurer une couverture totale	Collaboration étroite avec le projet SWIOFish pour intégrer les objectifs de gestion des pêches et des indicateurs

<b>Coordination et collaboration avec le projet WIOSAP PNUE/FEM et le projet SWIOFish Banque mondiale/FEM</b>	
<b>WIOSAP PNUE/FEM</b>	<b>SWIOFish Banque mondiale/FEM</b>
des GEM (des GEM terrestres aux ZAJN), y compris des océans et des ICM.	mesurables dans les accords globaux de planification de l'espace maritime des GEM.
Lien avec le projet WIOSAP via l'adoption d'indicateurs de suivi des GEM appropriés et de programmes de surveillance/feuilles de route.	Lien avec le projet SWIOFish afin d'identifier des indicateurs de suivi appropriés pour les pêches (commerciales et artisanales/de subsistance) afin de les inclure dans des stratégies plus larges de gestion et de planification de l'espace maritime.
Accord entre les projets SAPPHIRE, WIOSAP et SWIOFish pour la collaboration à la mise en œuvre du PAS approuvé par les pays. Alliances et accords conjoints de collaboration avec des partenaires mutuellement utiles.	

**Composante 2 : Une réduction de pressions écologiques grâce à un engagement et une autonomisation communautaires en matière de gestion durable des ressources.**

**Financement du FEM : 1 240 000 \$ ; Co-financement : 4 056 358 \$**

**Résultat 2.1** : Intégration de l'approche de gestion basée sur les écosystèmes aux Plans de développement économique local dans le cadre de projets pilotes menés par des communautés sélectionnées ; et réduction des pressions écologiques démontrée et analysée en vue d'être répliquée (notamment en ce qui concerne l'engagement communautaire des parties prenantes et la sensibilisation aux biens et services des GEM)

**Description des réalisations** : Les réalisations visent à impliquer davantage les communautés dans la surveillance/gestion des GEM et le processus de mise en œuvre du PAS par l'intégration d'une approche écosystémique, en particulier aux plans de développement économique local (DEL) créés à travers le projet ASCLME, notamment à travers les programmes/objectifs de réduction des pressions écologiques et l'inclusion d'une analyse coût-avantage et d'une évaluation écosystémique des biens et des services dans la planification globale des activités de DEL. Le projet se mettra en relation avec les gouvernements afin d'établir des priorités en matière d'implication et de soutien aux communautés. Les plans de DEL sélectionnés (tels que développés lors du projet ASCLME) seront affinés afin de garantir l'adoption d'une approche de gestion écosystémique et sa mise en œuvre au niveau des communautés dans le cadre du projet SAPPHIRE, aux fins de la démonstration. La sélection des sites s'appuiera sur des critères standards comme l'existence de groupes de travail communautaires efficaces et d'interactions entre les communautés et les organes gouvernementaux locaux/nationaux. Ces critères devront en outre reconnaître l'importance de l'implication des jeunes et de la parité entre les sexes pour ce processus.

**Livrable 2.1.1** : Les communautés sont sensibilisées aux valeurs des biens et services GEM grâce à une implication communautaire régionale et à la création d'un groupe d'autonomisation économique local (sous-groupe du GCST) pour piloter les mécanismes et l'approche de gestion écosystémique (EBM) du DEL au sein des communautés pilotes sélectionnées.

**Activités proposées :**

- Le Comité directeur politique régional choisit et adopte les critères de sélection des sites de démonstration au sein des communautés de la région à l'occasion de la Réunion de l'atelier de lancement du projet SAPPHIRE.
- Le Comité directeur politique régional convient des pays pilotes/sites de démonstration pour la mise en œuvre des stratégies/plans pilotes d'EBM-DEL (par le biais d'un processus de sélection électronique basé sur les critères adoptés).
- Les pays pilotes sélectionnés nomment des experts et des responsables communautaires pour diriger les activités de démonstration dans les sites pilotes des communautés sélectionnées. Ces experts et ces responsables communautaires doivent représenter de manière équitable la répartition des âges et des sexes et constituent un groupe de travail « virtuel » intégré au GCST. Ce

groupe de travail rend compte au Comité directeur politique (qui peut si nécessaire recommander l'inclusion d'experts supplémentaires au groupe de travail).

- Les termes de référence des réalisations et résultats attendus des sites sélectionnés sont finalisés avec l'aide des experts nationaux et sont approuvés par le groupe de travail. Les termes de référence établissent, entre autres, les exigences suivantes :
  - L'implication de la communauté « sur le terrain » intervient très tôt dans la mise en œuvre du projet, car les plans de DEL existent et ne nécessitent que quelques modifications mineures avant d'impliquer les communautés.
  - Les activités et résultats de réduction des pressions écologiques sont assortis d'objectifs clairs et réalistes acceptés par la communauté.
  - Un mécanisme de dialogue continu avec les communautés est créé et maintenu en tenant compte des réalités locales dans les sites pilotes.
  - Cette activité doit faire l'objet d'une collaboration étroite avec un organe de gouvernance local ou national sur chaque site, les structures de gouvernance en parallèle sont donc à éviter.

**Livrable 2.1.2 :** Promotion et mise en œuvre d'activités économiques pilotes respectueuses des écosystèmes au niveau des communautés.

**Activités proposées :**

- Un ou des groupes de travail techniques nationaux sont créés au niveau gouvernemental et communautaire dans les pays pilotes concernés (si besoin avec des experts supplémentaires).
- Le ou les groupes de travail nationaux se réunissent régulièrement afin de concevoir des mécanismes pour la mise en œuvre et l'adoption de plans d'EBM-DEL.
- Des analyses coût-avantage et des évaluations des biens et services écosystémiques sont entreprises dans les sites pilotes et sont une priorité du processus d'EBM-DEL.
- Des stratégies pilotes de livraison de l'EBM-DEL sont développées et adoptées (en fonction des processus de négociation nationaux ou régionaux selon le cas) dans le pays pilote.
- Des mécanismes sont identifiés en vue d'exploiter les informations fournies par la communauté dans les dialogues politiques et de gestion grâce à l'implication de responsables communautaires.
- Des processus de suivi sont mis en place et les informations sont transmises aux comités techniques et politiques ainsi qu'au projet IW:LEARN afin d'en tirer des enseignements et des bonnes pratiques. Cette activité vise principalement à fournir aux pays des directives et des bonnes pratiques qui pourront être utilisées lors du développement de plans de DEL écosystémiques.

**Résultat 2.2 :** Une réduction des pressions écologiques grâce à l'application de pratiques axées sur les écosystèmes dans les pêcheries artisanales et de subsistance

**Description des réalisations :** Les réalisations de ce résultat visent à soutenir l'implication des communautés de pêcheurs artisanaux dans la conception et la mise en œuvre des interventions de gestion intégrées à l'approche globale de mise en œuvre du PAS et de la gestion écosystémique. Quatre sites de démonstration (communautés) sont sélectionnés

(selon un ensemble de critères négociés et acceptés au niveau régional) afin de traiter des problèmes clés identifiés au cours des processus ADEM/ATD/PAS. Ces problèmes peuvent inclure l'interprétation locale de la diminution des prises, les conflits entre utilisateurs (y compris concernant le matériel) et les processus locaux et nationaux néfastes pour les stocks halieutiques (p. ex., techniques de pêche préjudiciables, mauvaise gestion du développement côtier, pollution, destruction des habitats, flottes étrangères, conflit entre pêche locale et industrielle). Afin de résoudre les problèmes de la pêche dans ces communautés, des approches de gestion des pêches locales et des pêches communautaires basées sur les droits doivent être intégrées au développement de plans hybrides de DEL associant les objectifs de gestion de projet aux institutions et perceptions locales. Les causes des faibles niveaux de vie et des problèmes sanitaires au sein des communautés de pêcheurs artisanaux doivent être identifiées en vue de proposer des solutions de subsistance alternatives. La parité entre les sexes doit être prise en compte et les solutions alternatives doivent ainsi être accessibles aux hommes comme aux femmes<sup>1</sup>. Dans le contexte de la pêche de subsistance, il est nécessaire d'œuvrer pour le renforcement des capacités de traitement, de transformation, de stockage, de transport et de commercialisation des prises artisanales, de gestion d'entreprise et d'accès aux institutions de micro-financement et de crédit. La population locale doit aussi être formée et sensibilisée à l'amélioration du matériel, à la sécurité en mer (compétences de navigation) et à la résolution des conflits (pour soutenir la création de conseils de gestion locaux).

Il est à noter que des actions intéressantes visant à résoudre certains de ces problèmes ont été entreprises, sont en cours ou sont prévues dans la région. Elles émanent de différents projets et programmes (SMARTFISH, FAO, WWF, CORDIO, Wildlife Conservation Society et Conservation International, entre autres). Une étude minutieuse de ces initiatives et de leurs résultats/réalisations sera menée (en étroite collaboration avec les projets et programmes concernés) de manière à faciliter la conception d'un ensemble complémentaire de financements, d'activités et de processus d'appui pour le projet SAPPHIRE. Il est également prévu de coordonner les activités à travers les projets SWIOFC et SWIOFish afin de veiller à ce que les interventions sélectionnées permettent une collaboration entre les projets et les programmes et d'éviter la duplication et la dispersion des compétences et connaissances disponibles dans les pays. Le projet SWIOFish œuvre aussi au niveau national. Par conséquent, les zones/communautés de démonstration concernées par cet axe du projet SAPPHIRE consacré à la communauté et à la gestion des besoins de pêcheries artisanales très localisées constitueront une source d'information précieuse pour les activités du projet SWIOFish au niveau national. Les critères de sélection se concentreront sur des activités de réduction des pressions écologiques tangibles et mesurables et sur l'évolution des pratiques. Les sites de démonstration retenus seront finalement les communautés répondant le mieux, selon les pays, aux critères de sélection et les plus représentatives des communautés côtières traditionnelles au sein du pays concerné.

**Livrable 2.2.1 :** Collecte d'informations sur différentes catégories de petites communautés de pêcheurs dans la région et évaluation des interventions passées, présentes et à venir

**Activités proposées :**

- Développer un ensemble de critères contextuels écologiques et sociaux pour distinguer différents types de communautés de pêcheurs dans la région, tant à l'échelle nationale que régionale.

---

<sup>1</sup> Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes, 2014-2017, p. 13

[http://www.undp.org/content/dam/undp/library/gender/GenderEqualityStrategy2014-17\\_FR.pdf](http://www.undp.org/content/dam/undp/library/gender/GenderEqualityStrategy2014-17_FR.pdf)

- Évaluer l'occupation territoriale de différents types de communautés de pêcheurs dans les régions, si des données SIG sont disponibles. Enrichir si besoin les données existantes grâce à des observations sur le terrain.
- Analyser les succès/échecs passés et les initiatives en cours/à venir ciblant des petites communautés locales de pêcheurs dans la région et évaluer les bonnes pratiques.
- En fonction des types de communautés et de l'analyse des initiatives en cours ou programmées, entamer des discussions avec les agences gouvernementales nationales et régionales concernées ainsi qu'avec les projets régionaux et nationaux afin d'identifier les interventions adaptées.

**Livrable 2.2.2 :** Sélection de quatre petites communautés de pêcheurs et compréhension détaillée des systèmes locaux de gouvernance et de savoir écologique au sein de chaque communauté.

**Activités proposées :**

- Concevoir un ensemble de critères pour la sélection de quatre communautés représentatives (inclure des critères liés aux genres et à la jeunesse selon les besoins).
- Suite aux propositions d'institutions nationales pertinentes, recueillir l'avis d'un groupe de sélection régional (désigné par le Comité directeur politique) sur les quatre communautés sélectionnées dans la région.
- Mener une étude afin de comprendre pleinement le contexte et les particularités économiques, politiques et sociales locales des quatre communautés avant la sélection définitive des interventions ciblées.
- Faire valider les quatre communautés de démonstration au Comité directeur politique.

**Livrable 2.2.3 :** Introduction d'interventions sélectionnées dans quatre petites communautés de pêcheurs et proposition de Plans de gestion des pêches artisanales en vue de leur intégration aux Stratégies nationales de gestion des pêches.

**Activités proposées :**

- À l'aide de l'étude du contexte local de chaque communauté et des autres projets et programmes de la région, sélectionner des interventions complémentaires et compatibles avec les activités en cours.
- Créer un groupe de travail dans la communauté afin de superviser les activités quotidiennes et d'en rendre compte au Comité directeur politique.
- Mettre en place un processus d'évaluation semestriel entre l'unité de gestion du projet et le groupe de travail communautaire pour passer en revue les réussites, les contraintes et les réalisations.
- Démontrer les bonnes pratiques de réduction des pressions écologiques dans le secteur des petites pêcheries par le biais des plans de gestion des pêches artisanales convenus et adoptés au sein des quatre petites communautés de pêcheurs.
- Généraliser la réduction des pressions écologiques dans le secteur de la pêche au niveau national grâce à l'inclusion des Plans de gestion des pêches artisanales communautaires dans les plans nationaux de gestion des pêches.

<b>Composante 2 : Réduire les pressions écologiques à travers l'autonomisation et l'implication de parties prenantes communautaires dans la mise en œuvre du PAS</b>	
<b>Améliorations indicatives des processus</b>	<b>Améliorations indicatives en matière de réduction des pressions écologiques</b>
Implication plus formelle des communautés (par la création de groupes communautaires) dans les processus de gouvernance et la mise en œuvre des activités et objectifs du PAS.	Approches de planification de l'espace maritime national davantage axées sur la gestion communautaire en vue de réduire les pressions écologiques sur les côtes, les estuaires et les rivières en amont (voir ci-dessous).
Adoption de plans de développement économique local écosystémique au sein des communautés pilotes et développement de ces plans en vue de leur réplication.	Amélioration des stratégies de gestion du littoral entraînant une réduction des pressions sur les espèces et habitats côtiers par la pollution et le changement des habitats (voir ci-dessous). Réduction de 25 % de la dégradation des territoires sur 4 ans ; 5 à 10 % d'habitats restaurés dans les sites pilotes des communautés sélectionnées.
Définition officielle d'objectifs spécifiques et d'indicateurs mesurables de réduction des pressions écologiques pour les sites de démonstration des communautés et les sites de réplication.	Sur les sites de démonstration, la réduction des pressions écologiques comprend des améliorations des technologies et des pratiques de traitement des eaux usées induisant une réduction minimale de 25 % des eaux non traitées ou ayant subi un traitement secondaire sur les sites pilotes, une hausse de 50 % du recyclage des eaux usées sur les sites pilotes, l'adoption de réglementations reculant les lignes de protection du littoral dans les 2 à 3 ans sur tous les sites, une augmentation de 15 à 20 % de l'écotourisme, une amélioration de la qualité de l'eau des côtes/estuaires se traduisant par une réduction de 10 à 15 % des pesticides dangereux, des nitrates et des phosphates venant des rivières en amont.
Adoption de plans de gestion des pêches artisanales au niveau des communautés (quatre sites pilotes) et diffusion de ces plans en vue de leur réplication.	Diminution des techniques de pêche préjudiciables démontrée dans les quatre communautés pilotes à travers une évolution de l'utilisation du matériel et des pratiques de pêche (pour 35 % de la flotte de pêche locale). Réduction de 30 % dans les sites pilotes des prises accessoires globales ; réduction de 30 % dans les pêcheries artisanales de la conservation des espèces vulnérables/menacées (tortues de mer, dugongs, oiseaux marins, petits cétacés, coelacanthes, etc.).
Intégration des plans de gestion des pêches artisanales communautaires au sein des plans nationaux de gestion des pêches avec une mise en avant claire de la réduction des pressions écologiques dans le secteur	Réduction des conflits liés au matériel entre les pêcheurs artisanaux et commerciaux pour au moins 25 % de la ZEE au sein des GEM, meilleure gestion de la manipulation et du transport des prises (diminution des



<b>Composante 2 : Réduire les pressions écologiques à travers l'autonomisation et l'implication de parties prenantes communautaires dans la mise en œuvre du PAS</b>	
<b>Améliorations indicatives des processus</b>	<b>Améliorations indicatives en matière de réduction des pressions écologiques</b>
artisanal.	pertes, hausse de la disponibilité, et donc baisse de la pression sur les stocks) dans quatre pêcheries nationales minimum.
Politiques de pêcheries communautaires basées sur les droits encourageant une meilleure gestion communautaire de la pêche locale.	Contrôle des espèces et des tailles des prises dans deux communautés au minimum par pays, meilleure utilisation du matériel permettant des pratiques de pêche moins destructrices dans au moins 4 pays.
Développement possible de moyens de subsistance alternatifs à travers l'aquaculture.	Réduction de la pression sur les pêches locales par le biais du développement aquaculturel à petite échelle dans 4 sites pilotes minimum.

<b>Coordination et collaboration avec le projet WIOSAP PNUE/FEM et le projet SWIOFish Banque mondiale/FEM</b>	
<b>WIOSAP PNUE/FEM</b>	<b>SWIOFish avec le FEM de la Banque mondiale</b>
Harmonisation et collaboration étroites avec les activités terrestres de mise en œuvre du PAS au niveau des communautés afin de garantir leur complémentarité, une réplique plus rentable et un partage accru des expériences pilotes.	Harmonisation et collaboration étroites avec les objectifs et livrables de mise en œuvre du PAS du projet SWIOFish en lien avec les pêcheries artisanales/communautaires.
Collaboration étroite avec le projet de PAS des activités terrestres pour identifier des stratégies de subsistances alternatives dans le cadre du DEL (p. ex. aquaculture) et garantir l'emploi de bonnes pratiques dans l'utilisation des ressources côtières et marines (p. ex., mangroves, extraction du sable et du gravier, etc.).	Coopération étroite avec le projet SWIOFish pour envisager et proposer des moyens de subsistance alternatifs et une sécurité alimentaire aux pêcheries artisanales en difficulté à travers d'autres solutions, dont le développement de l'aquaculture. Amélioration de la collecte de données pour faciliter la gestion des pêcheries communautaires/artisanales.

**Composante 3 : Une réduction des pressions écologiques grâce à l'engagement du secteur privé et l'industrie en faveur d'une modification de leurs pratiques de fonctionnement et de gestion**

**Financement du FEM : 755 000 \$ ; Co-financement : 16 810 008 \$**

**Résultat 3.1 :** Cette composante vise à réduire les pressions sur les GEM grâce à un engagement et une participation plus efficaces du secteur privé sur le terrain dans la mise en œuvre du PAS (plus particulièrement en travaillant avec et par le biais du Conseil mondial de l'Océan (WOC), mais aussi par le biais de mécanismes de réduction des risques et d'intervention en cas d'urgence s'appuyant sur des accords de partenariat entre le secteur public et le secteur privé et avec les partenaires régionaux (Convention de Nairobi, SWIOFC, WWF, UICN, etc.). Cette composante vise en outre à conduire à l'adoption et à la mise en place de mécanismes conçus pour faciliter l'engagement du secteur privé dans la mise en œuvre du PAS, la surveillance des écosystèmes et les activités connexes de réduction des pressions écologiques associées. Le WOC entamera notamment le dialogue avec le secteur privé afin qu'il travaille avec le projet SAPPHIRE et ses partenaires afin de « généraliser » une approche écosystémique de ses activités quotidiennes de façon à réduire et atténuer son impact sur les Objectifs de qualité de l'environnement (OQE).

**A. Description des réalisations :** Ces réalisations générales visent à créer des partenariats plus solides avec le secteur privé et les industries maritimes (en particulier par le biais du WOC) afin de réduire leur pression sur les GEM ainsi que de profiter des nombreuses activités qu'ils entreprennent au sein des GEM et qui peuvent contribuer à la mise en œuvre, aux actions et aux objectifs du PAS. Le résultat 3.1 est axé sur le développement de partenariats de travail entre l'industrie et les différents acteurs régionaux chargés de la mise en œuvre du PAS (en particulier les OIG). Les industries opérant sur le littoral et au large sont une cible prioritaire (le projet WIOSAP se charge principalement des PPP visant la réduction des pressions écologiques telluriques). Dans ce contexte, de nombreuses discussions ont été menées avec le Conseil mondial de l'Océan (WOC) et ses membres, et des partenariats ont été développés. Un Aide-mémoire pour la coopération et la collaboration entre le projet ASCLME initial du PNUD-FEM et les membres du Conseil mondial de l'Océan a été signé en 2012. Il est en principe toujours en vigueur et sera renouvelé dès le lancement du projet SAPPHIRE. Dans ce document, les deux parties conviennent de travailler en étroite collaboration dans les domaines suivants :

- Développement du programme « Smart Ocean/Smart Industries », une plateforme internationale industrielle et scientifique des océans. La vision du programme SO/SI est de faire collaborer de grandes entreprises de différentes industries maritimes avec la communauté scientifique pour la collecte et la transmission systématiques, régulières, prolongées et intégrées de données océanographiques et atmosphériques standardisées afin de documenter des programmes opérationnels et scientifiques destinés à améliorer la sécurité et la durabilité des activités commerciales en mer et à contribuer au maintien et à l'amélioration de la santé des océans.
- Démonstration d'un processus efficace visant à impliquer la communauté économique maritime dans la gestion du projet ASCLME. L'implication du

secteur privé serait inestimable et elle pourrait permettre la collecte de données par des navires et plates-formes occasionnels/de plaisance. Une telle coopération comporterait d'autres avantages dont l'amélioration de la qualité des données et un contrôle accru de ces dernières par l'ensemble des parties, ainsi que le développement de mécanismes et de pratiques de gestion pragmatiques et réalistes soutenus par toutes les parties prenantes, y compris l'industrie.

- Poursuite du développement de l'Alliance pour des écosystèmes durables dans l'océan Indien occidental (WIOSEA) créée lors du projet ASCLME PNUD/FEM et décrite ci-dessus dans la **Section 1 – Analyse de la situation**. Afin de garantir l'efficacité d'une telle alliance, l'implication du secteur privé est impérative, en particulier les armateurs et les industries extractives (pétrole et gaz) implantés dans l'océan Indien occidental.

Certains des principaux membres du WOC sont issus de l'industrie des transports terrestres et maritimes (p. ex., A.P. Moller-Maersk A/S), de l'industrie du pétrole et du gaz (p. ex., BP, Exxon, Total, Shell, etc.) et de l'industrie minière, y compris d'entreprises d'exploitation minière des grands fonds marins (p. ex., Nautilus Minerals Inc., Rio Tinto), entre autres. Tous ces acteurs interagissent au quotidien avec l'ASCLME et sont inévitablement des facteurs de pression potentiels pour les GEM, et c'est justement pourquoi ils peuvent contribuer de manière très significative à la réduction des pressions écologiques comme ils s'y sont engagés en signant l'Aide-mémoire susmentionné. Le WOC comprend également plusieurs entreprises de l'industrie commerciale de différents secteurs, dont l'instrumentation et les technologies. Récemment, un autre vecteur de pression écologique est devenu particulièrement important au sein des GEM (surtout pour les EBSA, les EMV et les ZBP) : le ciblage des monts sous-marins par l'industrie de la pêche en eaux profondes. Le projet ASCLME PNUD/FEM a donc négocié avec l'Association des pêcheurs en eaux profondes du sud de l'océan Indien (SIOFA) afin de développer des plans de gestion et des zones de protection volontaires pour ces monts sous-marins. Dans le cadre du projet SAPPHIRE, ce processus de négociation se poursuivrait en vue d'obtenir un accord signé.

**Livrable 3.1.1** : Négociation et signature de partenariats public-privé (PPP) dans le cadre des dispositions de gestion de la mise en œuvre du PAS.

#### **Activités proposées**

- Création de PPP pour la mise en œuvre du PAS avec la possibilité d'établir un fonds opérationnel de l'industrie soutenant l'engagement du secteur privé.
- Création par le secteur privé d'un organe PPP de gestion/scientifique pour dialoguer et coopérer étroitement avec le GCST/Comité directeur politique régional sur les activités et accords de réduction des pressions écologiques. Cette activité serait étroitement liée à la Convention de Nairobi et à d'autres initiatives connexes relatives aux GEM et axées sur les activités et sources de pressions écologiques terrestres ainsi que sur la réduction des pressions provoquées par la pêche en mer (collaboration avec la CTOI et les projets SWIOFC et SWIOFish).
- Identification de partenariats pertinents avec le secteur privé et de leur rôle dans le processus de mise en œuvre du PAS (p. ex., à travers des accords négociés par le WOC).
- Renforcement des partenariats avec les acteurs clés des industries utilisatrices des océans sur la gestion des GEM de l'océan Indien occidental à travers des

mécanismes existants, comme le WOC ou l'International Seafood Sustainability Forum (une initiative créée par l'industrie).

- Implication effective et efficace du secteur privé dans la mise en œuvre du PAS et la gestion écosystémique.

**Livrable 3.1.2 :** Mise en place d'une initiative pour les industries maritimes opérant dans les GEM de l'océan Indien occidental (en étroite collaboration avec le WOC) visant la collecte et le traitement de données et la participation aux recherches en cours et aux programmes de surveillance des indicateurs OQE (liés à l'Indice de santé de l'Océan) comme prévu par le PAS.

**Activités proposées :**

- Prendre en compte activement les données issues du partenariat avec les industries maritimes dans les évaluations de données et les analyses d'impact (par le biais du programme de surveillance des indicateurs de santé des écosystèmes du PAS, de processus d'application de la science à la gouvernance ainsi que d'actualisations régulières des ADEM/ATD).

**Livrable 3.1.3 :** Le secteur privé soutient la mise en œuvre du PAS et la réduction des pressions sur les écosystèmes, il reconnaît et adopte l'approche GEM. Le secteur privé « généralise » l'utilisation de cette approche et en tient compte dans ses pratiques de gestion et ses activités quotidiennes en contribuant activement à la mise en œuvre du PAS et en veillant à reconnaître l'approche écosystémique holistique à travers ses pratiques opérationnelles et à appliquer des mécanismes pour réduire les pressions écologiques.

**Activités proposées :**

- Travailler étroitement avec les partenaires du secteur privé, en particulier avec et à travers le WOC, afin de rationaliser, de soutenir et de pérenniser leur implication dans la mise en œuvre du PAS et le respect des OQE.
- Organiser des activités de sensibilisation aux GEM, y compris la création d'une documentation destinée aux entreprises sur l'approche GEM et ses applications pour le secteur privé.
- Mener des (et encourager le développement de) collaborations avec les clusters maritimes comme des instruments municipaux, nationaux et éventuellement régionaux pour l'implication directe de l'industrie dans la mise en œuvre du PAS.
- Identifier des financements afin de soutenir la création de mécanismes incitant les PME à participer aux activités de mise en œuvre du PAS et à intégrer l'approche GEM à leurs pratiques commerciales.
- Vérifier l'intégration de l'approche GEM aux activités commerciales des entreprises du secteur privé (p. ex., par l'évaluation de la « triple performance » ou des mécanismes similaires permettant de rendre compte officiellement et régulièrement des contributions sociales, environnementales et économiques du secteur privé) et qu'elles améliorent les OQE et/ou atteignent et maintiennent des limites acceptables.

**Livrable 3.1.4 :** Collaboration avec d'autres projets régionaux pertinents, des OIG et des ONG afin de les impliquer dans le développement de partenariats public-privé en matière de gouvernance de l'Océan (et de leur en faire profiter).

### Activités proposées

- Faire évoluer les mécanismes des partenariats public-privé (PPP) afin d'inclure des parties prenantes des OIG, des ONG, de la société civile et d'autres projets régionaux pertinents selon les cas. Une coopération étroite avec le projet WIOSAP du PNUE et le WIO-C est essentielle.

**Livrable 3.1.5 :** Les impacts potentiels de l'essor de l'industrie du pétrole et du gaz dans la région sont traités a) en soutenant le développement et la mise en œuvre d'une évaluation environnementale stratégique complète, et b) en négociant pour l'identification et l'établissement d'un Centre d'intervention régional capable de coordonner rapidement et efficacement les interventions d'urgence régionales, notamment en matière de transport maritime (recherche et sauvetage), et de réagir aux incidents pétroliers et liés au gaz et autres incidents de pollution marine susceptibles d'avoir un impact à l'échelle transfrontière. Des plans nationaux doivent soutenir cette activité régionale.

### Activités proposées :

- Par le biais du projet SAPPHIRE, soutenir et aider les pays, et collaborer avec d'autres partenaires régionaux (p. ex., WWF, Convention de Nairobi, etc.) en vue d'entreprendre une EES pour l'ensemble de la région concernée par l'essor de l'industrie du pétrole et du gaz (en mettant nettement l'accent sur le Nord du canal du Mozambique), ce qui permettrait de cartographier les vulnérabilités en appui aux éventuels programmes d'urgence. Les pays peuvent également avoir besoin d'aide pour le développement et la mise en œuvre de législations nationales en la matière.
- Identifier un mécanisme ou un forum susceptible de faciliter le dialogue entre les pays et la prise de décisions sur les impacts de l'industrie du pétrole et du gaz dans la région. Cette activité pourrait revenir à des groupes de travail spécialisés sous l'égide du GCST et/ou du Comité directeur politique régional. Ce processus sera étroitement lié au partenariat conclu avec le WOC.
- Négocier un partenariat entre les organisations de réponse et de planification des mesures d'urgence en cas de déversement de substances dangereuses (p. ex., IPIECA, ITOPI, etc.), les agences régionales et internationales impliquées dans la gestion des conventions et législations (p. ex., OMI, Convention de Nairobi, etc.) et les pays mettant en œuvre le PAS.
- Négocier et décider de la création d'un Centre d'intervention régional (CIR), par le biais de partenariats pertinents avec des institutions et agences mandatées existantes, ayant accès à des équipements (y compris des navires et des avions) et des stocks de produits chimiques suffisants pour répondre aux urgences dans les plus brefs délais. Il convient de tenir compte des initiatives antérieures en la matière, de leur pérennité et de leurs résultats, compte tenu des interrogations relatives à la durabilité de telles mesures d'urgence.
- Le CIR dispose d'infrastructures appropriées pour la connaissance du domaine maritime au niveau régional, en soutien à la Convention SOLAS/Recherche et sauvetage, et d'un système adéquat de partage des informations à l'échelle nationale.

<b>Composante 3 : Une réduction des pressions écologiques grâce à l'engagement du secteur privé et l'industrie en faveur d'une modification de leurs pratiques de fonctionnement et de gestion</b>	
<b>Améliorations indicatives des processus</b>	<b>Améliorations indicatives en matière de réduction des pressions écologiques</b>

<b>Composante 3 : Une réduction des pressions écologiques grâce à l'engagement du secteur privé et l'industrie en faveur d'une modification de leurs pratiques de fonctionnement et de gestion</b>	
<b>Améliorations indicatives des processus</b>	<b>Améliorations indicatives en matière de réduction des pressions écologiques</b>
Adoption de partenariats public-privé officiels (dans le cadre de l'Alliance WIO) et accords sur les activités prioritaires de réduction des pressions écologiques en lien avec la mise en œuvre du PAS.	<p>Actions concertées de réduction de la pollution marine entraînant une baisse de 10 à 20 % de la pollution due aux rejets des navires, avec un contrôle et une vérification de l'industrie dans le cadre d'un accord volontaire. Réduction similaire des entrées de polluants provenant de sources terrestres avec une baisse de 10 à 15 % des nitrates, phosphates et autres nutriments, des produits chimiques dangereux et des déchets sur des sites de contrôle choisis à proximité du GEM.</p> <p>Réduction similaire de 10 à 15 % de la contamination bactérienne sur des sites de contrôle sélectionnés. À travers des accords avec l'industrie, adoption de zones sensibles sur 25 % de la zone du GEM assorties d'une interdiction et d'un contrôle étroit des activités, y compris des rejets.</p> <p>Surveillance des espèces exotiques, non indigènes ou nuisibles et actions visant à prévenir/réduire leur introduction et leur propagation.</p> <p>Réduction de 10 à 15 % de la charge sédimentaire due à l'exploitation minière, au dragage et au développement des côtes sur des sites clés sélectionnés, réduction de 25 % des prises d'oiseaux marins et des prises accessoires selon les données déclarées de manière indépendante.</p>
Autorégulation volontaire de l'industrie dans différents domaines en lien avec la réduction des pressions écologiques, comme la pollution pétrolière, les rejets d'eaux de ballast, les rejets industriels au niveau du littoral, etc.	
Signature d'accords régionaux officiels visant à éviter, réduire et répondre aux déversements dangereux.	Réduction de 15 % et 25 % respectivement des niveaux d'hydrocarbure et de pollution chronique dus au pétrole et à d'autres produits chimiques dangereux dans les colonnes d'eau et les tissus biologiques sur des sites et zones de contrôle clés (c'est-à-dire les sites avec des niveaux de pollution auparavant élevés comme les routes maritimes ou les zones proches des pêcheries). À relier aux exigences et objectifs des protocoles respectifs de la Convention de Nairobi.
Création de partenariats avec les industries maritimes pour la surveillance et la collecte de données contribuant à la mise en œuvre du PAS (p. ex. océanographie chimique et physique, données climatiques, etc.).	
Mesure des activités de réduction des	Sites pilotes de DEL communautaire

<b>Composante 3 : Une réduction des pressions écologiques grâce à l'engagement du secteur privé et l'industrie en faveur d'une modification de leurs pratiques de fonctionnement et de gestion</b>	
<b>Améliorations indicatives des processus</b>	<b>Améliorations indicatives en matière de réduction des pressions écologiques</b>
pressions écologiques en lien avec les améliorations socioéconomiques dans les GEM.	concluant d'étroits partenariats avec des activités commerciales ou industries pertinentes dans l'optique d'un développement écosystémique des opportunités économiques. Les 4 sites (100 %) d'ici la fin du projet.

<b>Collaboration avec le projet WIOSAP PNUE/FEM et le projet SWIOFish Banque mondiale/FEM</b>	
<b>WIOSAP PNUE/FEM</b>	<b>SWIOFish Banque mondiale/FEM</b>
Harmonisation et coopération étroites avec les activités terrestres de mise en œuvre du PAS concernant les impacts potentiels et les menaces des activités commerciales et industrielles, et création de PPP et d'accords de coopération et d'autorégulation volontaire.	Harmonisation et collaboration étroites avec les objectifs et livrables de mise en œuvre du PAS du projet SWIOFish en lien avec les menaces et les impacts de la pêche industrielle.
Collaboration étroite avec le projet WIOSAP et la Convention de Nairobi pour atteindre les objectifs de réduction des pressions écologiques (voir ci-dessus) liés aux activités terrestres et aux sources de pressions associées.	Coopération avec la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) et les projets SWIOFC et SWIOFish pour identifier de solides partenariats avec l'industrie de la pêche et œuvrer pour réduire les pressions écologiques au large dues à la pêche. L'objectif est ici de réduire les conflits existants entre la pêche industrielle et artisanale, d'améliorer les statistiques des prises pour l'ensemble des secteurs en vue d'une meilleure gestion, d'identifier des méthodes plus efficaces pour réduire les prises accessoires et éviter la capture d'espèces non ciblées, de surveiller et de réduire la pêche aux ailerons.
	Renforcement des partenariats avec les acteurs clés des industries utilisatrices des océans sur la gestion des GEM de l'océan Indien occidental à travers des mécanismes existants, comme le WOC (en particulier en renforçant les partenariats des pêcheries avec le WOC) ou l'International Seafood Sustainability Forum (une initiative créée par l'industrie).

**Composante 4 : Proposer bonnes pratiques et enseignements par le biais de démonstrations innovantes de gouvernance des océans**

**Financement du FEM : 1 539 000 \$ ; Co-financement : 6 591 716 \$**

**Résultat 4.1** : Identifier les options de gestion innovantes pour les zones de haute mer au sein des GEM

**Description des réalisations** : Par définition, les GEM ne relèvent pas des juridictions nationales, mais sont définis par des paramètres biophysiques et chimiques. Les ZAJN (zones situées au-delà des juridictions nationales) jouxtent les ZEE au sein des GEM définis et ont des implications transfrontières pour ces eaux territoriales voisines. Les réalisations de cette composante sont axées sur le développement et le test de solutions en vue de la création de nouvelles initiatives de partenariat de gestion pour les zones de haute mer et les ZAJN dans le cadre de la gestion des GEM. Ce processus nécessite de négocier des accords et des solutions de partenariat et de gestion volontaires. L'une des priorités sera de développer et de tester (si possible) des solutions pour la gestion des zones et régimes hydrologiques benthiques/des monts sous-marins/des grands fonds marins (y compris des EMV et des AMP). Pour que ces approches de gestion soient fonctionnelles, il sera également nécessaire d'identifier des mécanismes de financement pragmatiques et durables. Ce résultat nécessitera en particulier de négocier et d'obtenir un engagement fort en faveur de la création de partenariats et d'alliances de la part des pays frontaliers des zones de haute mer et des parties prenantes non territoriales qui accèdent, affectent potentiellement et (dans certains cas) utilisent directement les ressources de ces zones (p. ex., les industries maritimes comme le transport, la pêche, les industries minières, etc.). La plus grande partie du travail préliminaire a été effectuée pendant le projet ASCLME PNUD/FEM et des partenariats susceptibles de faire avancer le processus ont déjà été conclus. Le Seamounts Project de l'UICN soutenu par le PNUD et le FEM a été entrepris en étroite collaboration avec le projet ASCLME PNUD/FEM. Ce dernier a largement contribué à fournir la logistique et les navires nécessaires à l'étude des monts sous-marins et a accueilli une grande partie de l'examen des données scientifiques ainsi que l'atelier sur la gouvernance de l'océan Indien en juin 2011. Cet atelier a permis de convenir officiellement « d'utiliser le projet ASCLME du PNUD/FEM (et ses partenariats en cours) pour envisager la création d'une alliance afin de démontrer des mécanismes de gouvernance et de gestion efficaces pour les ZAJN de l'océan Indien ». Cette décision est conforme à l'accord initial conclu avec le FEM lors de l'Atelier sur la gouvernance des espaces marins situés au-delà des juridictions nationales (Singapour, 2008) qui stipulait que le projet ASCLME jouerait un rôle de pionnier pour le développement de pratiques de gestion des ZAJN. Les initiatives internationales les plus récentes du FEM, mises en œuvre par la FAO, le PNUE et la Banque mondiale, se concentrent sur le développement de stratégies mondiales, avec l'océan Indien occidental comme priorité. Il existe clairement des possibilités de complémentarité et les alliances et partenariats créés à travers le projet ASCLME initial (p. ex., avec les organisations de gestion des pêches en eaux profondes et les industries d'exploitation minière des grands fonds marins) pourront se poursuivre dans le cadre du projet SAPPHIRE pour coopérer ensuite étroitement avec ces initiatives en faveur des ZAJN. Le projet SAPPHIRE s'attachera à tester des accords de gestion entre les pays adjacents et les facteurs de pression potentiels des zones de haute mer adjacentes et contiguës (ZHMAC), comme les entreprises commerciales. Ce résultat poursuit les activités de la Composante 3 ci-dessus. Le projet de suivi du Seamounts Project initial de l'UICN soutenu par le PNUD/FEM est le projet UICN/FFEM intitulé « Conservation et exploitation durable des écosystèmes de monts sous-marins et sources hydrothermales du sud-ouest de



l'océan Indien au-delà des zones de juridiction nationale ». Le projet ASCLME a toujours travaillé étroitement avec l'UICN, qui est membre de l'Alliance WIO, et continuera à entretenir et développer cette relation pendant et après ces deux projets. L'Aide-mémoire signé par l'UICN et l'ASCLME mentionne spécifiquement une collaboration pour les travaux en lien avec les monts sous-marins de l'océan Indien. Le projet ASCLME a été un partenaire et un acteur du premier projet sur les monts sous-marins et a participé activement aux discussions qui ont mené à cette deuxième phase de suivi.

**Livrable 4.1.1 :** Négociation d'alliances et de partenariats entre les pays frontaliers et les utilisateurs/parties prenantes des ZAJN relevant du système des GEM afin de développer des accords de gestion.

**Activités proposées :**

- Au nom des pays, le Comité directeur politique régional établit un groupe de travail pour le développement de politiques relatives à la haute mer (DPHM) capable de négocier avec les utilisateurs et les parties prenantes des ZAJN et des zones de haute mer adjacentes et contiguës (ZHMAC) relevant des GEM.
- Le groupe de travail DPHM travaille sur les difficultés, les contraintes, les défis et les solutions possibles afin de développer des stratégies de gestion relatives aux ressources naturelles, aux impacts et à l'utilisation des zones de haute mer adjacentes et contiguës en tenant compte des bonnes pratiques et des enseignements acquis.
- Développement et proposition de solutions (au Comité directeur politique régional du PAS) pour la création d'une Alliance de la haute mer (CAHSA) (ou d'un organe similaire et d'un accord) pour la gestion des zones de haute mer adjacentes et contiguës au sein des GEM. Cet organe serait chargé d'identifier les activités nécessaires à la mise en œuvre du PAS, y compris le suivi des indicateurs de santé des écosystèmes, la planification de l'espace maritime, etc. Cela nécessiterait l'implication du secteur privé/de l'industrie maritime par le biais d'une négociation qui pourrait être menée à travers le partenariat avec le WOC.

**Livrable 4.1.2 :** Les activités spécifiques entreprises par le biais des accords de partenariat (comme l'Alliance CAHSA mentionnée plus haut) viennent soutenir les exigences de mise en œuvre du PAS.

**Activités proposées :**

- Développer une stratégie/un programme en vue de la planification de l'espace maritime dans le cadre des zones de gestion des GEM relatives aux ZAJN avec l'objectif d'utiliser ce mécanisme pour concevoir des directives de gestion. Cette activité serait entreprise en étroite collaboration et en soutien aux activités d'autres parties concernées, dont le PNUE (WCMC et Secrétariat de la Convention de Nairobi), la FAO et d'autres agences des Nations Unies avec des mandats relatifs à l'océan, et les ONG actives dans la région.
- Entreprendre une analyse des écarts et des études de référence des écosystèmes dans les ZHMAC désignées par les organes de mise en œuvre du PAS.
- Développer une stratégie de surveillance à long terme des écosystèmes dans les ZHMAC et l'adopter par le biais de l'Alliance CAHSA.
- Par le biais de l'Alliance CAHSA, identifier des méthodologies et des objectifs d'EIE (en particulier pour les habitats des grands fonds marins et les monts sous-marins) et les faire adopter par les pays et l'Alliance selon le cas.

**Livrable 4.1.3 :** Identifier les options de gestion innovantes pour les zones de haute mer au sein des GEM

**Activités proposées :**

- Négocier et convenir par le biais de l'Alliance CAHSA des stratégies de gestion volontaire en lien avec les AMP, les ZBP, les EMV, etc. dans la région des GEM de l'océan Indien occidental.
- Négocier et adopter des mesures de régulation volontaire pour les activités au sein des ZHMAC des GEM de l'océan Indien occidental.
- Identifier des accords financiers à long terme et des mesures pour le suivi, le contrôle et la surveillance selon les besoins identifiés par l'Alliance CAHSA.
- Faciliter l'implication et la participation active des partenaires de l'Alliance CAHSA (selon le cas) à un groupe de réflexion international et un partenariat pour le développement de pratiques de gestion et d'enseignements en la matière.
- Rendre compte des bonnes pratiques et des enseignements acquis du développement de pratiques opérationnelles et de gestion volontaires au sein d'une ZHMAC.
- Collaboration étroite avec les partenaires régionaux et internationaux dans l'optique de la gestion des ZAJN/de la haute mer.
- Soutien aux pays en vue d'établir des « bonnes pratiques » en haute mer pour les accords de gestion et de régulation volontaires des activités afin de les aider à développer et à adopter une position commune au sein de la communauté internationale.

**Résultat 4.2 :** Démonstration d'options de gestion innovantes dans un espace marin spécifique dans le cadre du projet WIO LME

**Description des réalisations :** Cette réalisation se concentre sur des études de cas spécifiques au niveau national et bilatéral qui soutiennent l'approche et la mise en œuvre générales du Programme d'action stratégique pour les GEM. Afin d'étayer l'adoption de la politique océanique, nous allons nous concentrer sur une approche de planification de l'espace maritime. Elle permettra de reconnaître l'importance de l'économie bleue au sein de cette planification de l'espace maritime (assurant par conséquent une grande implication de toutes les parties prenantes) et de répondre à certaines difficultés spécifiques de la gouvernance des GEM relatives à la gestion conjointe et à la juridiction du plateau continental étendu.

**Livrable 4.2.1 :** Démonstration des mécanismes innovants de gouvernance des océans et respect des bonnes pratiques et des enseignements tirés de la gestion du plateau continental étendu au sein du projet Western Indian Ocean Large Marine Ecosystems.

*N.B. Ce livrable 4.2.1 fait l'objet d'un document de projet du PNUD à part, car sa mise en œuvre s'effectuera par le biais d'un autre Comité directeur (essentiellement la Commission de gestion conjointe des Seychelles et de l'île Maurice et le PNUD) et il sera géré par un accord de gestion séparé (voir Section 5 – Accord de gestion pour de plus amples explications). En tant que sous-composante du projet général de mise en œuvre du PAS SAPPHIRE, le projet JMA Démonstration (Démonstration de la zone de gestion conjointe) opérera en partenariat avec le projet SAPPHIRE avec le FEM du PNUD. Ensemble, ils signaleront et évalueront les progrès, conformément au Processus d'évaluation de la mise en œuvre du projet, et réaliseront une évaluation unique de mi-parcours et une évaluation finale unique. L'une des composantes du projet SAPPHIRE*

*répondra spécifiquement à la coordination et assurera le lien nécessaire pour garantir la collaboration et la coordination en question pour le projet JMA Demonstration. Malgré cet ensemble d'activités séparées pour ces deux pays, l'île Maurice et les Seychelles ont signé le PAS et seront pleinement actives et engagées dans tous les autres aspects du projet SAPPHIRE.*

**Activités proposées :**

- Construire une capacité technique et de gestion grâce à la planification de l'espace maritime et à une gestion efficace de la zone de gestion conjointe
- Développer et adopter un système de données et d'informations ainsi qu'un programme de capture de données et de comblement des lacunes pour servir de fondement à une stratégie de gestion adaptative
- Adopter et mettre en œuvre une approche de planification de l'espace maritime dans le but d'améliorer et de mettre en œuvre des décisions efficaces pour les activités de la zone de gestion conjointe

**Livrable 4.2.2 :** mise en œuvre prouvée en Afrique du Sud qui met l'accent sur la collaboration et les mécanismes de gestion intersectoriels

**Activités proposées :**

- Encourager le rôle principal du département des affaires environnementales dans le réalignement du processus de gestion sectoriel des océans vers une approche coordonnée de la gestion sectorielle de l'écosystème côtier et océanique
- Encourager la création d'un cadre pour la planification et la gestion environnementale intégrée basée sur une coordination efficace et institutionnalisée au sein du gouvernement et auprès des parties prenantes externes
- Renforcer l'interface scientifique et politique en aidant la plateforme scientifique et politique intergouvernementale sur les services en matière de biodiversité et d'écosystèmes et en développant un processus de prise de décision axé sur les preuves
- Aider à développer des produits de la connaissance, des directives de gestion adaptative et des rapports politiques relatifs aux modifications de l'équilibre de l'écosystème et de la variabilité climatique etc., notamment l'identification rapide des tendances de réponse
- Réaliser une publication sur les « bonnes pratiques et les bons enseignements » qui souligne le développement de la politique océanique en Afrique du Sud

**Livrable 4.2.3 :** Démonstration de la planification de l'espace maritime dans un cadre d'économie bleue au sein de zones sélectionnées parmi les pays participants pour répercuter et transmettre les enseignements. Le cas échéant, ces sites de démonstration de planification de l'espace maritime peuvent être rapprochés des démonstrations EBM-DEL de la Composante 2 ci-dessus.

**Activités proposées :**

- Identifier les zones qui permettent de démontrer que la communauté locale concernée par la planification de l'espace maritime est liée aux plans de développement économique local (comme le prévoit le projet ASCLME avec les critères de sélection convenus (à l'étape d'incidence du projet)). Les critères de sélection peuvent être intégrés à ceux des sites de démonstration EBM-DEL de la Composante 2 ci-dessus.

- Lancer des projets de démonstration basés sur le plan et le budget de travail fixés avec des indicateurs clairs de livraison (à l'étape d'incidence du projet)
- Développer et adopter un plan de gestion « d'économie bleue » qui repose sur la planification de l'espace maritime.
- Recueillir les enseignements et les bonnes pratiques pour les répercuter auprès des pays participants

<b>Composante 4 : Proposer bonnes pratiques et enseignements par le biais de démonstrations innovantes de gouvernance des océans</b>	
<b>Améliorations indicatives du processus</b>	<b>Améliorations indicatives en matière de réduction des pressions écologiques</b>
Nouveaux accords et nouvelles alliances officiels de gestion volontaire pour les zones de haute mer adjacentes contiguës (ZHMAC) (CAHSA) près des ZEE mais au sein des GEM. Les mesures mises en place pour la diminution générale des pressions écologiques dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale au sein des GEM résultent d'accords volontaires de gestion	Diminution de la pollution liée aux bateaux comme précisé ci-dessus. Réduction de 30 % de la fréquence de déversements dangereux sur toute la durée de vie du projet ; les accords d'exploration et d'extraction hors ressources marines vivantes conduisent à une réduction quantifiable de perte de biodiversité (au moins 10 % sur toute la durée de vie du projet)
Adoption de la planification de l'espace maritime et de la stratégie de gestion pour tous les GEM (en collaboration avec les autres partenaires du PAS ASCLME), notamment des ZMP/ZBP/EMV (zones maritimes protégées/zones benthiques protégées/écosystèmes marins vulnérables) volontaires. Adoption de mesures de diminution générale des pressions écologiques pour l'ensemble des GEM grâce à la planification et à la gestion de l'espace maritime.	Amélioration de la protection officielle accordée aux habitats et aux espèces importants/sensibles identifiés dans l'ATD (analyse transfrontalière du diagnostic) et qui entraîne une augmentation d'au moins 3 à 5 % de zones protégées et gérées dans chaque pays. Les accords extraterritoriaux volontaires sur les zones benthiques protégées et les écosystèmes marins vulnérables augmentent de 15 % les zones officiellement gérées et protégées à travers les GEM.
Adoption d'une stratégie à long terme de surveillance des écosystèmes pour les ZHMAC.	
Adoption d'une stratégie d'« économie bleue » basée sur l'écosystème pour la zone de gestion conjointe (comme partie intégrante mais discrète de la planification et de la gestion de l'espace maritime des GEM)	Les mesures de diminution des pressions écologiques pour toute la JMA visent à réduire les impacts sur la région immaculée du Plateau des Mascareignes avec ses habitats et ses espèces associés (il en reste encore beaucoup à cartographier et à identifier). Allocation de 5 à 10 % de la région du Plateau comme EBSA avec des mesures de protection officielles (soit l'accord volontaire ZMP benthique et ZMP haute mer, soit le contrôle et la gestion spécifiques des activités)
Adoption par l'Afrique du Sud de la collaboration intersectorielle et des mécanismes de gestion conjointe pour	Aider l'Opération Phakisa à atteindre ses objectifs de diminution des pressions écologiques en Afrique du Sud liés à

<b>Composante 4 : Proposer bonnes pratiques et enseignements par le biais de démonstrations innovantes de gouvernance des océans</b>	
<b>Améliorations indicatives du processus</b>	<b>Améliorations indicatives en matière de réduction des pressions écologiques</b>
soutenir sa politique océanique et l'Opération Phakisa	l'économie océanique. Ils consistent notamment à développer des activités aquacoles pour des habitats et une pêche alternatifs, dans le but de diminuer les pressions écologiques (sur 2 sites pilotes qui travaillent en étroite collaboration avec le projet BCLME III) et de réduire les impacts sur 3 ou 4 sites d'exploitation autour de la zone côtière des GEM du Cap des Aiguilles en Afrique du Sud.
Intégration du développement de la planification de l'espace maritime et de l'économie bleue adopté pour les plans officiels de développement économique local pour les sous-régions sélectionnées	

<b>Collaboration entre le WIOSAP avec le FEM du PNUE et le SWIOFish avec le FEM de la Banque mondiale</b>	
<b>WIOSAP avec le FEM du PNUE</b>	<b>SWIOFish avec le FEM de la Banque mondiale</b>
Relier le processus de planification de l'espace maritime au processus de planification de l'espace maritime littoral et terrestre du WIOSAP	Collaboration étroite avec SWIOFish concernant les stratégies et initiatives de gestion conjointe au sein de l'ECS (Seychelles et île Maurice). Participer au développement d'une stratégie de gestion conjointe de la pêche pour l'ECS avec la JMC
Collaborer avec les activités du WIOSAP sur le développement de l'économie bleue à l'échelle nationale	Assurer l'incorporation de la planification et de la gestion de la pêche à l'approche générale de la planification de l'espace maritime
	Collaborer avec SWIOFish pour souligner l'amélioration des profits de la pêche régionale dans le cadre de l'approche d'une économie bleue
	S'associer avec SWIOFish pour apporter des sous-composantes spécifiques au scénario de pré-faisabilité des investissements (c'est-à-dire, un meilleur climat commercial et d'investissement, le développement d'opportunités pour la pêche prioritaire et l'ajout de valeur, la planification et l'investissement dans des infrastructures stratégiques).

**Composante 5 : Développement des capacités pour améliorer la gouvernance des océans dans la région WIO**

**Financement du FEM 1 106 500 \$ ; co-financement : 53 316 547 \$**

**Résultat 5.1** : Une capacité de mise en place d'une gouvernance océanique améliorée, renforcée par des formations et des soutiens.

**Description des réalisations** : Cette réalisation permettra de renforcer le développement des capacités dans toute la région par le biais d'un plan de travail convenu et d'une feuille de route pour la formation et le renforcement des capacités en lien avec la mise en œuvre du PAS et la volonté de souligner les priorités régionales et nationales. Elle permettra d'identifier et de confirmer, par un accord officiel, les partenariats qui appuieront et financeront le développement des capacités. Elle permettra également de consolider la Western Indian Ocean Sustainable Ecosystem Alliance, dérivée du projet ASCLME original. La formation et le renforcement des capacités seront planifiés et menés en collaboration avec d'autres initiatives concernées par les GEM comme WIOSAP et SWIOFish. Les priorités de WIOSAP pour le développement des capacités sont axées sur la mise en œuvre des protocoles LBSA (sources et activités terrestres) et GIZC (Gestion intégrée de la zone côtière). SAPPHIRE travaillera sur le projet WIOSAP lorsque ces activités pourront être organisées de manière économique et avec les ressources suffisantes.

**Livrable 5.1.1** : Un programme de formation et de renforcement des capacités a été adopté à l'échelle nationale et régionale dans les régions WIO LME (d'après les résultats et les conseils d'origine du ADEM-ATD-PAS).

**Activités proposées :**

- Un Partenariat de coordination de formation régionale composé de représentants des institutions clés de formation a proposé d'organiser et de contribuer au Programme de formation et de renforcement des capacités. Cela représenterait un partenariat convenu (composé d'institutions régionales existantes et de partenaires internationaux) pour évaluer et réaliser les priorités des pays en matière de formation et de renforcement des capacités tel que le décrit l'approche basée sur l'écosystème au niveau des GEM prévue dans le processus de développement ADEM-ATD-PAS.
- Par le biais des Comités techniques nationaux, de la Plateforme de coordination de la formation régionale et du GCST régional, évaluer les priorités en matière de formation et de renforcement des capacités qui se sont d'abord développées par le biais du processus ADEM-ATD-PAS pour les réaffirmer.
- Les Programmes nationaux et régionaux de formation et de renforcement des capacités sont négociés et adoptés dans le cadre d'un programme de travail et d'une feuille de route sur cinq ans
- Étroite collaboration avec le Programme IW:LEARN et le projet « Renforcement de la gouvernance mondiale des grands écosystèmes marins et de leurs côtes (LME:LEARN) »

**Livrable 5.1.2** : Stratégie opérationnelle et mécanisme de gestion destinés à la formation et au renforcement des capacités (avec un financement de soutien) comme en ont convenu les partenaires du SAPPHIRE pour encourager les activités de mise en œuvre du PAS.

**Activités proposées :**

- Sources de financement identifiées pour encourager la formation et le renforcement des capacités
- Retour à l'attention du Comité directeur de la politique régionale et de la Plateforme de coordination de la formation régionale (et autres organes régionaux et pan-africains concernés, dont les organes des GEM africains)
- Les pays ont convenu des zones et des problèmes à « haute priorité » qui doivent trouver une réponse grâce au développement des capacités, notamment par le biais de la formation à l'étranger si nécessaire.
- Mise en œuvre du développement des capacités dans les zones sélectionnées à haute priorité organisée par la Plateforme de coordination de la formation régionale (dont la prévision de cours modulaires ciblés au niveau technique et directeur)
- Encourager le pays à participer au cours de formation annuel sur 4 semaines de l'IOI sur la gouvernance des océans
- Encourager la participation aux cours de formation à l'étranger le cas échéant
- Cours spécialisés en taxonomie et identification notés par tous les pays dans leurs plans de formation nationaux (en étroite collaboration avec les centres d'expertise nationaux/régionaux)
- Soutien aux pays dans leurs exercices de planification de l'espace maritime et dans l'alignement futur de la gestion et de la politique
- Permettre aux guides taxonomiques d'utiliser les principales technologies avancées

**Livrable 5.1.3 :** Encourager l'implication des régions et des pays au sein du système d'observation de l'océan Indien (IndOOS) et de son Forum de ressources (IRF) ainsi qu'au sein de la SIBER (Recherche sur les écosystèmes et la biogéochimie pour un océan Indien durable, un programme co-sponsorisé par IMBER et [LOGOOS](#) (Système d'observation océanique mondial de l'océan Indien)) pour qu'ils travaillent en partenariat avec les programmes de suivi de SAPPHIRE et autres activités et initiatives similaires dans le sud de l'océan Indien

**Activités proposées :**

- Encourager l'implication régionale et nationale auprès de IndOOS et LOGOOS
- Identifier les ressources pour aider, maintenir et mettre en œuvre le plan de l'IndOOS (négocier et former des partenariats pour la conservation de l'éventail de RAMA, distribuer des balises Argo, travailler avec les Ships of Opportunity, augmenter les observations biogéochimiques dans la région, etc.)
- Collaboration étroite avec l'expédition internationale dans l'océan Indien et, le cas échéant, facilitation des opérations - deux

<b>Composante 5 : Développement des capacités pour une mise en œuvre efficace du PAS et approches de gestion connexes</b>	
<b>Améliorations indicatives du processus</b>	<b>Améliorations indicatives en matière de réduction des pressions écologiques</b>
Adoption d'un programme de formation et de renforcement des capacités au niveau régional selon le PAS	Aucune diminution des pressions écologiques mesurable attendue sur le terrain. Le développement des capacités apportera cependant les compétences et l'expertise nécessaires pour atteindre les objectifs de diminution des pressions comme
L'amélioration de la capacité à gouverner et à gérer les océans permet de diminuer concrètement les pressions écologiques	

dans les GEM.	souligné plus haut.
Adoption d'un partenariat d'institutions pour fournir une Plateforme de coordination de la formation régionale capable de réaliser ledit programme. L'extension et l'accord officiel des partenariats développés au cours de l'ASCLME permettent de former et d'améliorer l'expertise et le mentorat, ce qui diminue les pressions liées à la limite des capacités et des compétences au sein des pays	

<b>Collaboration entre le WIOSAP avec le FEM du PNUE et le SWIOFish avec le FEM de la Banque mondiale</b>	
<b>WIOSAP avec le FEM du PNUE</b>	<b>SWIOFish avec le FEM de la Banque mondiale</b>
Étroite collaboration entre le WIOSAP, le SWIOFISH, la Convention de Nairobi, le SWIOFC et autres partenaires pour assurer le consensus sur les priorités et garantir l'aspect économique du développement des capacités à l'échelle régionale et nationale	
Étroite collaboration entre le WIOSAP, le SWIOFISH, la Convention de Nairobi, le SWIOFC et autres partenaires (comme WMC, IOI, IOC-UNESCO, etc.) pour assurer, comme convenu, la réalisation efficace et dans les délais de la formation et du développement des capacités	
Collaborer avec le WIOSAP et la Convention de Nairobi pour assurer l'accessibilité des données et des informations par le biais du mécanisme de centralisation	Collaborer avec le SWIOFish et leurs sous-composants sur la connaissance et la gestion de la pêche prioritaire ; améliorer la performance des institutions et des biens publics ; information, communication et sensibilisation.



**BUDGET TOTAL ET PLAN DE TRAVAIL**

(N.B LE DOCUMENT DE PROJET SEPARÉ DU PNUD « DÉMONSTRATION DES MÉCANISMES INNOVANTS DE GOUVERNANCE DES OCÉANS ET RESPECT DES BONNES PRATIQUES ET DES ENSEIGNEMENTS DE LA GESTION DU PLATEAU CONTINENTAL ÉTENDU AU SEIN DU PROJET WESTERN INDIAN OCEAN LARGE MARINE ECOSYSTEMS » DISPOSE DE SON PROPRE BUDGET)

<b>Identifiant de la distinction :</b>	00087612	Identifiant(s) du projet :	00094555
<b>Titre de la distinction :</b>	Le Western Indian Ocean Large Marine Ecosystems Strategic Action Programme Policy Harmonisation and Institutional Reform (WIO LME SAPPHIRE)		
<b>Unité de l'organisation :</b>	MUS10		
<b>Titre du projet :</b>	Le Western Indian Ocean Large Marine Ecosystems Strategic Action Programme Policy Harmonisation and Institutional Reform (WIO LME SAPPHIRE)		
<b>N° de PMIS (système d'information de gestion de projets)</b>	5262		
<b>Partenaire de mise en œuvre (organisme chargé de l'exécution)</b>	PNUD Île Maurice		

Composante	Partie responsable/organisme de mise en œuvre	Code du fonds	Nom du donateur	ATLAS	Description	Année1	Année2	Année3	Année4	Année5	Année6	TOTAL	Remarques
Composante 1 : Soutien des réformes de la gestion et des politiques pour la mise en œuvre du PAS grâce à la collaboration et au suivi national et régional.	Secrétariat de la Convention de Nairobi	62000	FEM	71400	Services contractuels - individuels	19448	94952	114400	143000	114400	85800	572000	1
				71200	Consultants internationaux	3740	18260	22000	27500	22000	16500	110000	2
				71300	Consultants locaux	23018	112382	135400	169250	135400	101550	677000	3
				71400	Services contractuels - individuels	4590	17410	22000	28750	22000	15250	110000	4
				71600	Déplacements	37332	182268	219600	274500	219600	164700	1098000	5
				72100	Services contractuels (entreprises)	15487	75613	91100	113875	91100	68325	455500	6
				72200	Matériel et mobilier	4216	20584	24800	31000	24800	18600	124000	7
				72100	Services contractuels (entreprises)	4845	23655	28500	35625	28500	21375	142500	8
				72800	Informations et matériel technique	3978	19422	23400	29250	23400	17550	117000	9
				74200	Audiovisuel et impression	3808	23592	27400	33000	27400	21800	137000	10
				74500	Dispositions diverses	1462	7138	8600	10750	8600	6450	43000	11
<b>Total des composantes</b>						<b>121 924</b>	<b>595276</b>	<b>717200</b>	<b>896500</b>	<b>717200</b>	<b>537900</b>	<b>3586000</b>	

Document du projet WIO LME SAPPHIRE – 4. Budget total ATLAS

Composante	Partie responsable/organisme de mise en œuvre	Code du fonds	Nom du donateur	ATLAS	Description	Année1	Année2	Année3	Année4	Année5	Année6	TOTAL	Remarques
Composante 2 : Réduire les pressions écologiques à travers l'autonomisation et l'implication de parties prenantes communautaires dans la mise en œuvre du PAS	Secrétariat de la Convention de Nairobi	62000	FEM	71400	Services contractuels - individuels	5712	27888	33600	42000	33600	25200	168000	12
				71200	Consultants internationaux	3400	16600	20000	25000	20000	15000	100000	13
				71300	Consultants locaux	13464	65736	79200	99000	79200	59400	396000	14
				71400	Services contractuels - individuels	1496	7304	8800	11000	8800	6600	44000	15
				71600	Déplacements	8806	42994	51800	64750	51800	38850	259000	16
				72100	Services contractuels (entreprises)	4046	19754	23800	29750	23800	17850	119000	17
				72200	Matériel et mobilier	782	3818	4600	5750	4600	3450	23000	18
				72500	Fournitures	1360	6640	8000	10000	8000	6000	40000	19
				72800	Informations et matériel technique	850	4150	5000	6250	5000	3750	25000	20
				74200	Audiovisuel et impression	816	3984	4800	6000	4800	3600	24000	21
				74500	Dispositions diverses	1428	6972	8400	10500	8400	6300	42000	22
<b>Total des composantes</b>						<b>42 160</b>	<b>205840</b>	<b>248000</b>	<b>310000</b>	<b>248000</b>	<b>186000</b>	<b>1240000</b>	
Composante 3 : Une réduction des pressions écologiques grâce à l'engagement du secteur privé et l'industrie en faveur d'une modification de leurs pratiques de fonctionnement et de gestion.	Secrétariat de la Convention de Nairobi			71400	Services contractuels - individuels	5372	26228	31600	39500	31600	23700	158000	23
				71200	Consultants internationaux	2210	10790	13000	16250	13000	9750	65000	24
				71300	Consultants locaux	3842	18758	22600	28250	22600	16950	113000	25
				71400	Services contractuels - individuels	4964	24236	29200	36500	29200	21900	146000	26
				71600	Déplacements	5814	28386	34200	42750	34200	25650	171000	27
				72100	Services contractuels - (entreprises)	1326	6474	7800	9750	7800	5850	39000	28
				74200	Audiovisuel et impression	884	4316	5200	6500	5200	3900	26000	29
74500	Dispositions diverses	1258	6142	7400	9250	7400	5550	37000	30				
<b>Total des composantes</b>						<b>25 670</b>	<b>125330</b>	<b>151000</b>	<b>188750</b>	<b>151000</b>	<b>113250</b>	<b>755000</b>	
Composante 4 : Proposer bonnes pratiques et enseignements par le biais de	Secrétariat de la Convention de Nairobi			71400	Services contractuels - individuels	7990	39010	47000	58750	47000	35250	235000	31
				71200	Consultants internationaux	3230	15770	19000	23750	19000	14250	95000	32
				71300	Consultants locaux	7106	34694	41800	52250	41800	31350	209000	33
				71400	Services contractuels - individuels	2210	10790	13000	16250	13000	9750	65000	34

Document du projet WIO LME SAPPHIRE – 4. Budget total ATLAS

Composante	Partie responsable/organisme de mise en œuvre	Code du fonds	Nom du donateur	ATLAS	Description	Année1	Année2	Année3	Année4	Année5	Année6	TOTAL	Remarques
démonstrations innovantes de gouvernance des océans				71600	Déplacements	10030	48970	59000	73750	59000	44250	295000	35
				72100	Services contractuels (entreprises)	13668	66732	80400	100500	80400	60300	402000	36
				72200	Matériel et mobilier	1836	8964	10800	13500	10800	8100	54000	37
				72300	Matériaux et marchandises	1054	5146	6200	7750	6200	4650	31000	38
				72800	Informations et matériel technique	1360	6640	8000	10000	8000	6000	40000	39
				74200	Audiovisuel et impression	2482	12118	14600	18250	14600	10950	73000	40
				74500	Dispositions diverses	1360	6640	8000	10000	8000	6000	40000	41
				<b>Total des composantes</b>				<b>52 326</b>	<b>255474</b>	<b>307800</b>	<b>384750</b>	<b>307800</b>	<b>230850</b>
Composante 5 : Un renforcement de la capacité à mettre en place une gouvernance océanique améliorée dans la région occidentale de l'Océan indien (cette composante s'allie au IW:LEARN et s'aligne sur ce dernier. 1 % de la bourse soutiendra IW.)	Secrétariat de la Convention de Nairobi			71400	Services contractuels - individuels	9350	45650	55000	68750	55000	41250	275000	42
				71200	Consultants internationaux	510	2490	3000	3750	3000	2250	15000	43
				71300	Consultants locaux	8092	39508	47600	59500	47600	35700	238000	44
				71400	Services contractuels - individuels	4046	19754	23800	29750	23800	17850	119000	45
				71600	Déplacements	9928	48472	58400	73000	58400	43800	292000	46
				72100	Services contractuels - (entreprises)	1700	8300	10000	12500	10000	7500	50000	47
				72200	Matériel et mobilier	612	2988	3600	4500	3600	2700	18000	48
				75700	Formation, ateliers et conférences	1020	4980	6000	7500	6000	4500	30000	49
				72800	Informations et matériel technique	102	498	600	750	600	450	3000	50
				74200	Audiovisuel et impression	1037	5063	6100	7625	6100	4575	30500	51
				74500	Dispositions diverses	1224	5976	7200	9000	7200	5400	36000	52
<b>Total des composantes</b>				<b>37 621</b>	<b>183679</b>	<b>221300</b>	<b>276625</b>	<b>221300</b>	<b>165975</b>	<b>1106500</b>			
Composante 6 : Gestion de projets et unité de coordination	Secrétariat de la Convention de Nairobi			71400	Services contractuels - individuels	12750	59000	59000	59000	59000	59000	307750	53
				71300	Consultants locaux	2000	1000	1000	1000	1000	1000	7000	54
				71400	Services contractuels - individuels	0	14000	15000	15000	17000	12000	73000	55
				71 600	Déplacements	0	4000	4000	4000	4000	4000	20000	56
				72100	Services contractuels (entreprises)	1000	1000	2000	2000	2000	1000	9000	57

Document du projet WIO LME SAPPHIRE – 4. Budget total ATLAS

Composante	Partie responsable/organisme de mise en œuvre	Code du fonds	Nom du donateur	ATLAS	Description	Année1	Année2	Année3	Année4	Année5	Année6	TOTAL	Remarques
				72200	Matériel et mobilier	3000	4500	2750	2750	2750	1500	17250	58
				72500	Fournitures	1000	2500	2750	2750	2750	2500	14250	59
				72800	Informations et matériel technique	2000	2500	2750	2750	2750	2500	15250	60
				74200	Audiovisuel et impression	2000	2500	2750	2750	2750	2500	15250	61
				74500	Dispositions diverses	0	1000	1000	1000	1000	1000	5000	62
				73400	Location et entretien des autres équipements	6250	5000	5000	5000	5000	5000	31250	63
				74100	Services professionnels	0	5000	5000	5000	5000	5000	25000	64
				<b>Total des composantes</b>		<b>30 000</b>	<b>102000</b>	<b>103000</b>	<b>103000</b>	<b>105000</b>	<b>97000</b>	<b>540000</b>	
<b>FEM total du projet</b>						<b>309 701</b>	<b>1467599</b>	<b>1748300</b>	<b>2159625</b>	<b>1750300</b>	<b>1330975</b>	<b>8766500</b>	

**BUDGET DU PROJET PAR COMPOSANTE ET PAR LIVRABLE**

<b>Résultat</b>	<b>Livrable</b>	<b>Budget du FEM</b>
<b>Résultats et livrables des composantes du projet</b>		
<b>Composante 1 : Prise en charge des réformes d'harmonisation et de gestion de la politique relatives à l'amélioration de la gouvernance des océans</b>		<b>3 586 000 \$</b>
Résultat 1.1 Des réformes et réalignements politiques, législatifs et institutionnels en vue de soutenir le PAS mis en œuvre à l'échelle régionale et nationale, le cas échéant, en se concentrant sur le renforcement et le soutien des processus et mécanismes existants, notamment en ce qui concerne les organes régionaux (comme les Conventions, les Commissions et les organismes scientifiques régionaux). Des mécanismes de coordination et de gestion renforcés aussi bien à l'échelle nationale qu'à l'échelle régionale.	Livrable 1.1.1 : Accord sur un Comité de pilotage régional pour la politique de mise en œuvre du PAS composé de membres de tous les pays participants et intégrant des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.	345 000 \$
	Livrable 1.1.2 : Création d'un Groupe consultatif scientifique et technique (GCST) régional, composé de membres de toutes les institutions scientifiques pertinentes et intégrant des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.	320 000 \$
	Livrable 1.1.3 : Adoption de Comités Nationaux intersectoriels. Dans la mesure du possible, ces derniers seraient élaborés à partir des Comités existants (par exemple les organes de la GIC) plutôt que créés de toutes pièces. Si un tel organisme n'existe pas, une assistance et un soutien seront fournis afin de mettre en place cet organe intersectoriel essentiel pour ancrer efficacement la mise en œuvre du PAS au niveau national.	161 000 \$
	Livrable 1.1.4 : Adoption de Comités techniques nationaux pour gérer les problèmes et les activités techniques et scientifiques du PAS dans les différents pays.	202 000 \$
	Livrable 1.1.5 : Mise en œuvre des priorités nationales pour renforcer et améliorer les dispositions nationales en matière de législation, de politique et d'institutions, dans la lignée des intentions du PAS des GEM, afin d'encourager l'approche fondée sur l'écosystème, avec notamment des engagements nationaux pour les accords, des conventions et des protocoles régionaux et mondiaux. Ce livrable inclut également la traduction/incorporation des Analyses du diagnostic de l'écosystème marin dans les Plans d'action nationale le cas échéant.	773 000 \$
Résultat 1.2 : Une capacité technique et institutionnelle renforcée afin d'élaborer des approches de gouvernance basées sur les connaissances en fournissant des résultats scientifiques aux acteurs responsables des politiques et de la gestion, pour une prise de décisions adaptative en matière de gestion.	Livrable 1.2.1 : Programmes de surveillance de l'écosystème national et régional adopté par l'ensemble des GEM du WIO dans le cadre de la mise en œuvre du PAS	426 000 \$
	Livrable 1.2.2 : Encourager les organes et les Conventions mandatés à l'échelle régionale et mondiale (la Convention de Nairobi ou l'OMI par exemple) à adopter les normes régionales relatives aux paramètres de qualité et aux contaminants/polluants pour les eaux maritimes	208 000 \$
	Livrable 1.2.3 : Renforcer et mettre en œuvre le processus d'application de la science à la gouvernance régionale et nationale pour encourager l'efficacité de la gestion adaptative et des décisions politiques	274 000 \$
	Livrable 1.2.4 : Une approche régionale normalisée des techniques d'évaluation relatives aux biens et services de l'écosystème et à l'identification des coûts-bénéfices de l'approche et de la gestion basées sur l'écosystème	32 000 \$
	Livrable 1.2.5 : La Planification de l'espace marin, rendue disponible pour tous les pays, est développée à l'échelle régionale comme outil pour aider le processus d'application de la science à la gouvernance.	160 000 \$
Résultat 1.3 Des mécanismes de collaboration et de coopération validés et	Livrable 1.3.1 : Le projet SAPPHIRE s'engage, par le biais d'accords d'assistance et de soutien auprès des pays et des OIG, à les aider à accomplir leurs missions et responsabilités relatives à la mise en œuvre du PAS en mettant l'accent sur	475 000 \$

Résultat	Livrable	Budget du FEM
<b>Résultats et livrables des composantes du projet</b>		
renforcés entre les partenaires et parties prenantes aux niveaux national, régional et mondial.	une collaboration et une coopération fructueuse sur les questions transfrontières.	
	Livrable 1.3.2 : Consolidation du partenariat WIOSEA et définition de son rôle de soutien à travers un accord incluant ou renvoyant aux décisions prises par les partenaires relatives au soutien à la mise en œuvre du PAS, s'il y a lieu	90 000 \$
	Livrable 1.3.3 : Facilitation de réunions régionales visant à favoriser la collaboration et de l'échange entre projets, le partage de résultats et de conclusions scientifiques et les interactions régulières entre les partenaires de mise en œuvre du PAS. Planification et feuille de route à long terme en vue de la gestion durable du PAS	120 000 \$
<b>Composante 2 : Réduire les pressions écologiques à travers l'autonomisation et l'implication de parties prenantes communautaires dans la mise en œuvre du PAS</b>		<b>1 240 000 \$</b>
Résultat 2.1 : Intégration de l'approche de gestion basée les plans de développement économique local écosystémique au niveau du pilote et des communautés sélectionnées	Livrable 2.1.1 : Les communautés sont sensibilisées aux valeurs des biens et services des GEM par le biais de l'engagement des communautés régionales et du groupe d'action économique local (sous-ensemble du GCST) pour orienter l'approche de la gestion basée sur l'écosystème (EBM) du DEL vers le pays et à l'échelle des communautés	145 000 \$
	Livrable 2.1.2 : Promotion et mise en œuvre d'activités économiques pilotes respectueuses des écosystèmes au niveau des communautés.	372 000 \$
Résultat 2.2 : Réduction des pressions écologiques grâce à l'application de pratiques axées sur les écosystèmes dans les pêcheries artisanales et de subsistance	Livrable 2.2.1 : Collecte d'informations sur différentes catégories de petites communautés de pêcheurs dans la région et évaluation des interventions passées, présentes et à venir	242 000 \$
	Livrable 2.2.2 : Sélection de quatre petites communautés de pêcheurs et compréhension détaillée des systèmes locaux de gouvernance et de savoir écologique au sein de chaque communauté.	71 000 \$
	Livrable 2.2.3 : Introduction d'interventions sélectionnées dans quatre petites communautés de pêcheurs et proposition de Plans de gestion des pêches artisanales en vue de leur intégration aux Stratégies nationales de gestion des pêches.	410 000 \$
<b>Composante 3 Une réduction des pressions écologiques grâce à l'engagement du secteur privé et de l'industrie en faveur d'une modification de leurs pratiques de fonctionnement et de gestion</b>		<b>755 000 \$</b>
Réalisation 3.1 : L'engagement et la participation du secteur privé dans la mise en œuvre du PAS et par le biais de mécanismes de réduction des risques et d'intervention en cas d'urgence s'appuyant sur des accords de partenariat entre le secteur public et le secteur privé et avec les partenaires régionaux (Convention de Nairobi, WWF, UICN, etc.). Simplifier l'adoption et la mise en œuvre des mécanismes visant à faciliter l'engagement du secteur privé dans la mise	Livrable 3.1.1 : Signature de partenariats public-privé (PPP) dans le cadre des dispositions de gestion de la mise en œuvre du PAS.	218 000 \$
	Livrable 3.1.2 : Mise en place d'une initiative pour les industries maritimes, en collaboration avec le WOC, pour les GEM du WIO, et la participation aux recherches en cours et aux programmes de surveillance des indicateurs OQE (liés à l'Indice de santé de l'Océan) comme prévu par le PAS.	30 000 \$
	Livrable 3.1.3 : Le secteur privé soutient la mise en œuvre du PAS et la réduction des pressions sur les écosystèmes, il reconnaît et adopte l'approche GEM. Le secteur privé « généralise » l'utilisation de cette approche et en tient compte dans ses pratiques de gestion et ses activités quotidiennes en contribuant activement à la mise en œuvre du PAS et en veillant à reconnaître l'approche écosystémique holistique à travers ses pratiques opérationnelles et à appliquer des mécanismes pour réduire les pressions écologiques	160 000 \$
	Livrable 3.1.4 : Collaboration avec d'autres projets régionaux pertinents, des OIG et des ONG afin de les impliquer dans le	60 000 \$

Document du projet WIO LME SAPPHIRE – 4. Budget total ATLAS

Résultat	Livrable	Budget du FEM
<b>Résultats et livrables des composantes du projet</b>		
en œuvre du PAS, la surveillance des écosystèmes et les activités connexes de réduction des pressions écologiques associées. Le secteur privé collaborera avec SAPHHIRE et ses partenaires afin de « généraliser » une approche écosystémique de ses activités quotidiennes de façon à réduire leur impact sur les objectifs de qualité environnementale.	développement de partenariats public-privé en matière de gouvernance de l'Océan (et de leur en faire profiter).	
	Livrable 3.1.5 : Les impacts potentiels de l'essor de l'industrie pétrolière dans la région sont traités a) en soutenant le développement et la mise en œuvre d'une évaluation environnementale stratégique complète, et b) en négociant pour l'identification et l'établissement d'un Centre d'intervention régional capable de coordonner rapidement et efficacement les interventions d'urgence régionales, notamment en matière de transport maritime (recherche et sauvetage), et de réagir aux incidents pétroliers et autres incidents de pollution marine susceptibles d'avoir un impact à l'échelle transfrontière. Des plans nationaux doivent soutenir cette activité régionale.	287 000 \$
<b>Composante 4 : Proposer bonnes pratiques et enseignements par le biais de démonstrations innovantes de gouvernance des océans</b>		1 539 000 \$
Résultat 4.1 : Identifier les options de gestion innovantes pour les zones de haute mer au sein des GEM.	Livrable 4.1.1 : Négociation d'alliances et de partenariats entre les pays frontaliers et avec les utilisateurs/parties prenantes des zones situées au-delà de la juridiction nationale et qui font partie du système des GEM afin de développer des accords de gestion	180 000 \$
	Livrable 4.1.2 : Les activités spécifiques entreprises par le biais des accords de partenariat (comme l'Alliance CAHSA mentionnée plus haut) viennent soutenir les exigences de mise en œuvre du PAS.	360 000 \$
	Livrable 4.1.3 : Identifier les options de gestion innovantes pour les zones de haute mer au sein des GEM.	210 000 \$
Résultat 4.2 : Démontrer la mise en œuvre efficace d'une politique océanique qui se concentre sur l'aménagement de l'espace marin, une coopération intersectorielle, l'adoption de l'approche d'une économie bleue des océans, des mécanismes de gestion innovants et la mise à profit des leçons transférables et reproductibles à l'avenir.	Livrable 4.2.1 : Amélioration de la planification, de la coordination et de la gestion de la capacité du Plateau continental étendu que partagent l'île Maurice et les Seychelles (mise en œuvre par un document de projet du PNUD séparé)	0 \$
	Livrable 4.2.2 : Mise en œuvre prouvée de la politique océanique et de la gestion de l'espace en Afrique du Sud qui met l'accent sur la collaboration et les mécanismes de gestion intersectoriels	385 000 \$
	Livrable 4.2.3 : Démonstration de la planification de l'espace maritime dans un cadre d'économie bleue au sein de zones sélectionnées parmi les pays participants pour répercuter et transmettre les enseignements. Le cas échéant, ces sites de démonstration de planification de l'espace maritime peuvent être rapprochés des démonstrations EBM-DEL de la Composante 2 ci-dessus.	404 000 \$
<b>Composante 5 Un renforcement de la capacité à mettre en place une gouvernance océanique améliorée dans la région occidentale de l'Océan indien (cette composante s'allie au IW:LEARN et s'aligne sur ce dernier et au moins 1 % de la bourse FEM servira à soutenir IW:L).</b>		1 106 500 \$
Résultat 5.1 : Les dispositions institutionnelles régionales se voient renforcées pour le développement des capacités à base de partenariats	Livrable 5.1.1 : Un programme de formation et de renforcement des capacités a été adopté à l'échelle nationale et régionale dans les régions WIO LME (d'après les résultats et les conseils d'origine du ADEM-ATD-PAS).	506 000 \$
	Livrable 5.1.2 : Stratégie opérationnelle et mécanisme de gestion destinés à la formation et au renforcement des capacités comme en ont convenu les partenaires du SAPHHIRE pour encourager les activités de mise en œuvre du PAS.	430 500 \$



Document du projet WIO LME SAPPHIRE – 4. Budget total ATLAS

<b>Résultat</b>	<b>Livrable</b>	<b>Budget du FEM</b>
<b>Résultats et livrables des composantes du projet</b>		
	Livrable 5.1.3 : Encourager l'implication des régions et des pays au sein du système d'observation de l'océan Indien (IndOOS) et de son Forum de ressources (IRF) ainsi qu'au sein de la SIBER (Recherche sur les écosystèmes et la biogéochimie pour un océan Indien durable, un programme co-sponsorisé par IMBER et IOGOOS (Système d'observation océanique mondial de l'océan Indien)) pour qu'ils travaillent en partenariat avec les programmes de suivi de SAPPHIRE et autres activités et initiatives similaires dans le sud de l'océan Indien	170 000 \$
<b>Composante 6 : Gestion de projets et coordination</b>		<b>540 000 \$</b>
Résultat 6.1. Gestion de projets et unité de coordination	Gestion de l'unité de coordination du projet, équipement, maintenance, services publics Suivi et évaluation du projet	540 000 \$
<b>TOTAL DE TOUTES LES COMPOSANTES</b>		<b>8 766 500 \$</b>

<b>COMPARAISON DES FINANCEMENTS FEM SOLLICITES ET DES FINANCEMENTS APPROUVES DANS LES FORMULAIRES</b>	
TOTAL DES FINANCEMENTS DU FEM POUR LE PROJET SAPPHIRE	8 766 500 \$
TOTAL DES FINANCEMENTS DU FEM POUR LE PROJET DU PNUD « DEMONSTRATION DES MECANISMES INNOVANTS DE GOUVERNANCE DES OCEANS ET RESPECT DES BONNES PRATIQUES ET DES ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA GESTION DU PLATEAU CONTINENTAL ETENDU AU SEIN DU PROJET WESTERN INDIAN OCEAN LARGE MARINE ECOSYSTEMS »	2 210 391 \$
TOTAL POUR LA DEMO SAPPHIRE ET PLATEAU CONTINENTAL ETENDU	10 976 891 \$
Total des financements approuvés par le FEM en investissements financés par le secteur public	10 976 891 \$